

Il ne suffit pas de changer le bobo de place

L'effet d'un arrêt de la Cour Supérieure — L'urbanisme s'impose comme une urgente nécessité — Exode et désordre

Il s'est dit des choses intéressantes à la séance du conseil municipal hier. Telle est, par exemple, la déclaration que M. Biggar a faite en marge d'un tout récent jugement de la Cour supérieure. On sait que ce tribunal vient de décréter que le requérant d'un permis doit l'obtenir de plein droit, s'il se conforme à toutes les conditions édictées par les règlements éditoriaux.

C'était jusqu'ici le règne du bon plaisir et de l'arbitraire, règne toujours périlleux qui ouvre toutes les portes à tous les abus. Et ces abus ont été nombreux et criants dans le passé.

Voici, selon un confrère du matin, les commentaires que l'arrêt de la Cour supérieure a provoqués au conseil :

L'échevin de Notre-Dame-de-Grâce, M. Biggar, a exprimé hier après-midi, à la séance du conseil municipal, sa satisfaction du jugement rendu ces jours derniers par le juge Casgrain et dans lequel ce magistrat a déclaré que les échevins n'ont rien à voir dans l'émission d'un permis pourvu que les règlements régissant telle émission soient observés.

M. Biggar dit que ce jugement soulève les échevins d'une lourde tâche et qu'il l'accueille avec une grande satisfaction. "A l'avenir, dit-il, quand le greffier me présentera un rapport concernant l'émission d'un permis dans mon quartier, j'écrirai tout simplement : "Je n'ai aucune juridiction." Il ajoute que c'est au chef de département à décider si un permis doit être émis ou non.

L'échevin de Notre-Dame-de-Grâce fit ses remarques lorsque le conseil étudia un rapport du comité exécutif recommandant l'érection d'un poste de distribution de gazoline à 4560, rue Saint-Laurent. L'échevin de Laurier, M. Seigler, avait fait remettre l'étude de ce rapport à la dernière assemblée parce qu'il n'avait pas été avisé à préalable.

Les conseillers municipaux sont donc soulagés d'une responsabilité. D'aucuns trouvaient celle-ci lourde sans doute; d'autres y voyaient tout simplement une occasion de patronage avec tout ce que cela entend ou sous-entend.

Désormais, selon l'interprétation du conseiller de Notre-Dame-de-Grâce, la responsabilité est transportée aux chefs de services compétents ou, plutôt, on rentre tout simplement dans la légalité.

A cela il y a un danger que le populaire exprime en une formule pittoresque : ce peut n'être que *changer le bobo de place*.

C'est donc à ce danger que l'on doit pourvoir. Et cela nous ramène à ce que d'aucuns pourraient être tentés d'appeler notre marotte : l'urbanisme.

On entend par ce terme omnibus la rationalisation des lois et des règlements qui déterminent l'organisation et le développement d'une ville.

Cette science est vieille comme la civilisation même, mais ce n'est que dans les temps modernes qu'on l'a appliquée régulièrement à l'administration des grandes agglomérations. Ce n'est que dans les temps modernes aussi qu'on en a pour ainsi dire codifié les éléments.

Sous ce rapport à Montréal, nous sommes encore à la période de tâtonnement. Une commission prépare consciencieusement des règlements ou, plutôt, des lois, puisque ces règlements doivent recevoir la sanction du parlement. Mais le travail est nécessairement lent et, de plus, il s'est appliqué jusqu'ici à un territoire assez indéterminé, puisque les frontières de la ville de Montréal ne sont pas fixées ne varietur, pas plus que ne le sont celles

son dernier cours la qualité et l'origine des premiers colons. Après demain, il étudiera l'oeuvre de ces colons, il les montrera au travail.

Avons-nous l'idée de ce que furent les efforts, les souffrances, et donc les mérites, de ceux qui nous firent une patrie?

Excellente occasion, jeudi soir, de se renseigner là-dessus. Il faut en profiter.

O. H.

Le carnet du grincheux

Le collaborateur du journal politique de M. T.-D. Bouchard qui s'amuse du bedon de tel rédacteur du *Devoir* a-t-il jamais vu le rubicond, bedonnant et replet T. D.? S'il commençait par le mesurer, le toiser, le jauger et le peser, il dirait quoi? Il resterait coi, et ne manierait plus le *boomerang*.

Lu dans le *Canada d'hier* : "On aimerait savoir de lui [Duhamel] en quoi l'abattage des animaux en série avec la netteté de l'éclair... est moins "civilisé" que la boucherie dans une basse-cour avec les longs beuglements de douleur de la bête qu'on égorgé lentement". C'est signé Edmond Turcotte. Les soulignés sont d'un grincheux. Les poulx de M. Turcotte ont des dents et beuglent; car la basse-cour n'est-elle pas la partie de la ferme où l'on élève la volaille? Il aurait été moins savant et plus court de dire *cour* tout court. Moins cocasse aussi.

"You had better throw this d... sheet away", dit l'un de ses employés de langue française, qu'il voyait en train de lire le *Devoir* en voiture de chemin de fer, un chef de grande maison. "Je prends vos ordres au bureau, pas au dehors", riposte l'autre. Tout s'explique : le trust montre les dents.

Réduire les salaires pour maintenir le

Le Grincheux

Communications coupées entre Madrid et Valence

A la suite d'une bataille de trois jours livrée sous la pluie et la neige

Cette opération va réduire Madrid à la famine

Victoire finale prochaine

Quartiers généraux de l'armée nationale, près Madrid, 9 (A.P.) — Les troupes de l'armée nationale viennent de s'emparer d'un secteur de la route Madrid-Valence et de couper les communications entre Madrid et Valence, siège actuel du gouvernement rouge et base de ravitaillement. Les blancs ont occupé ce point stratégique, à dix milles au sud-est, à la suite d'une bataille de trois jours livrée sous la pluie et la neige. Une dépêche antérieure de Madrid, largement amputée par la censure, prétendait que les soldats rouges avaient repoussé la deuxième attaque des blancs contre la route Madrid-Valence.

Les officiers de l'armée nationale ont déclaré qu'ils avaient compté huit cents cadavres de soldats rouges sur le front de Ciempozuelos, à l'extrémité sud du secteur.

On considère que cette opération, si elle n'est pas aussi sensationnelle que la prise de Malaga, est au fond beaucoup plus importante parce qu'elle rompt

les lignes de communications et qu'elle va réduire Madrid à la famine. Nombre d'officiers croient que ces deux victoires simultanées vont entraîner la chute de Madrid. Le général Emilio Mola, qui commande les forces nationales sur le front nord, a déclaré que la victoire finale ne devrait pas tarder. "La situation semble s'améliorer, dit-il, et si cela continue, je vous promets une victoire prochaine, qui viendra peut-être même plus tôt que ne le croient les plus optimistes".

En arrière du front, les villes aux mains des nationaux comme Avila ont pavé pour célébrer la prise de Malaga. La réduction de la poche rouge de Malaga sur la Méditerranée va libérer des milliers de soldats que l'on pourra désormais utiliser sur le front de Madrid.

BARCELONE, 9 (C.P.-Havas) — Un navire de guerre blanc que l'on n'a pu identifier a bombardé ce matin les quais du grand port de Barcelone, mais son tir a été peu précis et il n'a guère causé de dommages.

La loi des conventions collectives de travail

Vers le monopole du travail — La limitation de la concurrence — L'exemple de la "C. G. T." en France — Nécessité des conventions collectives, mais nécessité aussi de modifier la loi présente — Un corporatisme intelligent et équitable, qui serve l'intérêt général et non pas des intérêts étroits de groupes

Un organisme supérieur qui devrait s'occuper de cela : le Conseil Economique

(Par Alexis GAGNON)

IV

Veut-on un autre exemple pour démontrer que la loi actuelle tend normalement, à créer le monopole du travail à restreindre progressivement la liberté du travail, au détriment de la masse amorphe et sans défense?

Tout dernièrement la Gazette officielle de Québec publiait l'amendement suivant à une convention collective de travail chez les coiffeurs :

"Aucune personne dans le métier de barbier ou coiffeur ne pourra commencer son apprentissage avant 16 ans et après 21 ans; toutefois le comité conjoint pourra toujours accorder une dérogation à cette prescription".

On peut répondre par des blagues sur la barbe et les barbiers, mais que signifie l'amendement, sinon que l'union commence tout de suite à fermer la profession, à limiter l'apprentissage et donc le recrutement? Elle utilise la loi pour limiter au minimum possible l'afflux des concurrents.

Vers le monopole du travail

Et n'est-ce pas un résultat logique, inévitable même? Car, enfin, si vous avez le privilège d'organiser le champ du travail de votre profession, et si vous voyez la possibilité de limiter les concurrents et donc d'exiger plus pour votre travail, il vous faudra un courage héroïque pour n'en rien faire.

Est-ce à dire que les conventions collectives sont condamnables? Encore une fois, non! Elles sont excellentes, mais à condition de valoir pour toute la masse des travailleurs, et non pour l'avantage de rares groupes, si importants soient-ils.

Avec cette loi, créée par l'union des salariés, contrôlée par ces unions pour leur bénéfice d'abord, nous nous acheminons logiquement vers la création de classes ultra-puissantes, et ensuite vers un mouvement de classe et le trust du travail.

Quand on aura constitué l'Union syndiquée souveraine, celui qui prétend qu'elle ne servira pas à la politique a une belle dose de naïveté. Voyez la C. G. T. en France.

C'est la loi qu'il faut changer

Ce ne sont pas les conventions collectives qu'il faut abolir; c'est la loi qu'il faut changer. Car il est indiscutable qu'il faut mettre fin, et sans délai, aux abus des patrons sans cœur, à cette concurrence entre patrons qui s'établit à base de rognures sur les salaires, qui consiste à mettre en branle même les institutions de charité à base de subventions publiques pour ravaler le

Imminence du débat à fond sur les crédits militaires

Les députés fédéraux ne s'entrelient pas à peu près que de cela — M. King n'entend pas parler de la déclaration intempestive de sir Samuel Hoare — Un journaliste chez les députés

M. Dubois (Nicolet) demande un plébiscite quant à la participation ou à la neutralité du Canada — M. Woodsworth parle net

(Par Léopold RICHER)

Ottawa, 9. — A la Chambre, vaste désert. Et donc calme parfait. Un minimum de députés. Des obstacles à s'acharnaient à poser des questions à M. Howe, ministre des Transports, qui a réussi à faire passer en troisième lecture un bill secondaire relatif "aux ports et jetées de l'Etat", ainsi qu'à M. Rogers, qui défendait ses crédits. Et ainsi de suite, pendant toute la journée. Rien de rien. Nous avons donc profité de cette opportunité tranquille pour rendre visite à des députés. Il y a autant de manières de recevoir un journaliste qu'il y a de députés. Quelques-uns se demandent tout de suite, en voyant le correspondant d'un journal : "Que désire-t-il savoir?" Et ils se mettent sur leurs gardes, n'ouvrant la bouche qu'avec la plus grande circonspection. Ils cherchent des formules peu compromettantes et évitent des déclarations précises. D'autres sont plus ouverts et causent librement tout en vous avertissant, à plusieurs reprises, qu'ils ne parlent pas "pour publication". Il y en a aussi, ils sont peu nombreux évidemment, qui ne se gênent pas pour vous dire ce qu'ils pensent. Enfin, nous connaissons des députés qui sont tout heureux d'avoir la visite d'un journaliste... pour apprendre ce qui se passe, ce que pensent les autres, etc. Le journaliste n'a qu'à varier ses méthodes avec un chacun.

Le député de Nicolet veut un plébiscite

Donc, hier, jour des visites. Et nous avons appris une nouvelle d'importance : M. Lucien Dubois, député de Nicolet, inscrit aux procès verbaux de la Chambre une résolution demandant que la question de la participation du Canada à une guerre ne soit pas laissée à la décision du parlement mais soit soumise à la population sous la forme d'un plébiscite.

Nous avons rencontré M. Dubois comme il remontait de chez M. Arthur Beauchemin, greffier de la Chambre.

— Que pensez-vous des crédits militaires? lui avons-nous demandé.

— Je crois que l'ancienne formule reste vraie : nos armements seront canadiens en temps de paix et britanniques en temps de guerre.

— Représentent-ils, à votre point de vue, l'inauguration d'une politique militariste?

— Je n'entretiens aucun doute à ce sujet.

Reconnaissez-vous, dans les crédits militaires, la répétition de ce qui s'est fait dans le passé, notamment en 1910 et 1911?

— Absolument.

— Allez-vous vous prononcer contre les crédits?

— Oui, catégoriquement, lors même que je serais le seul à le faire. Et je ne serai pas seul.

— Vous semblez être dans la plus complète certitude quant à votre façon de penser et d'agir, serait-ce que vous voyez, dans la politique militaire actuelle, de graves dangers pour le pays?

Du confort pour les petits cochons

Les petits cochons voyagent maintenant avec confort. (Les journaux)

Désormais les petits cochons pourront se la couler plus douce et voyager dans les wagons dans la plus petite secousse. Le fait aurait ravi Rostand, lui qui chanta les cochons roses... Quand ils ne sont pas dégoûtants de mille et une chose!

Qu'on ait de ces égards charmants pour les sœurs aux larges oreilles, l'est d'un naturel fort touchant. Et cependant nous aurions tort de nous frotter de ce système. Dans un siècle de grand confort poussé jusqu'au degré suprême!

Tant mieux pour les petits cochons qui dès leur jeunesse voyagent, mais nous serions des cochons roses de n'y pas trouver d'avantages. Si c'est un signe de progrès de voir tant de sollicitude pour le bien de nos porcelets, Raisonnons avec quiétude.

Si grâce au progrès triomphant, On a tant soin des cochons roses, On pourrait penser aux enfants Qui méritent bien quelque chose! Ils n'ont pas tous le paradis; Dans certains quartiers de la ville, Nombre de ces pauvres petits Sont dans les chambres les plus sales!

Ils ont droit à quelque confort. A l'air pur comme à la lumière Et nous aurons grandement tort De négliger cette matière. D'autres vont avant nous l'ont dit, Contre une enfance misérable S'étiole dans les taudis. Sans air, sans pain et sans feu, dia-

Qu'on accorde un confort royal Aux cochons quand ils se promènent, Soit! Mais c'est un devoir social De soulager l'enfance humaine.

Or tant que les affreux taudis, Sales, malsains, sombres, humides, Ne seront pas tous, tous détruits, Nos plus beaux efforts seront vides!

A quoi bon parler de santé, De prévention et d'hygiène, Lorsque ces taudis éhontés A la déchéance nous mènent! A quoi servent tous ces grands mots, Si nous n'avons pas le courage De saper la cause des maux Qui tient nos enfants en servage!

C'est un geste d'humanité Que le peuple attend de l'élite, Pour sauvegarder la santé De l'enfance qui périclète! Orientons tous nos efforts Vers une politique humaine: Air, soleil, lumière, confort, Et pour tous, en des maisons saines!

Jacques PAULET

Bloc-notes

Tout de même...

Les nouveaux crédits militaires ne passent point comme lettre à la poste. Une dépêche d'Ottawa à la Gazette de ce matin note que les protestations viennent, non seulement de la province de Québec, mais de toutes les provinces du pays.

Aussi bien cherchent-ils les moyens les plus variés pour rallier les députés et contraindre la pression que font sur eux un certain nombre d'électeurs. Voici plusieurs jours qu'on nous a rapporté, — et nous avons déjà signalé le fait, — qu'aux députés de la province de Québec on insinue qu'au fond, bien qu'on ne veuille pas le dire, le véritable objectif poursuivi, le véritable motif de ces dépenses subitement grossies, serait la lutte contre le communisme.

C'est contre un assaut possible de la part des hordes communistes qu'on préparerait ces armements nouveaux.

Il va de soi que ni M. King, ni M. Lapointe, ni le ministre de la

Défense, M. Ian MacKenzie, n'ont encore fait allusion à cet objectif, qui révélerait chez nous l'existence d'un état de choses d'une gravité encore insoupçonnée, et dont l'on pourrait, après tout, leur demander quelque compte.

Mais que la campagne se poursuive dans la coulisse, nous en avons un témoignage nouveau dans une dépêche de M. B. W. Lipsell au *Toronto Daily Star* d'hier. M. Lipsell déclare qu'on a convaincu les protestataires de notre province que, "si le Gouvernement doit être en mesure de combattre le communisme ou de résister à ce que le clergé de Québec prétend avec insistance (insists) être une grave menace au Gouvernement démocratique au Canada, les dépenses accrues au chapitre de la défense sont essentielles. Ainsi l'on met ceux qui seraient tentés de s'insurger dans l'alternative d'abandonner leurs critiques ou de s'exposer à l'attaque comme s'opposant à des mesures destinées à appuyer l'attitude prise par le clergé".

Nous ne supposons pas que de patelles manoeuvres soient le fait des ministres; mais qu'elles existent, il paraît difficile d'en douter. Aussi bien est-il temps de prier leurs auteurs de laisser les curés tranquilles et d'essayer de défendre à leur mérite les propositions ministérielles.

La chose en vaut la peine.

Le Congrès

Les préparatifs du Deuxième Congrès de la Langue française se poursuivent un peu partout. Les dernières nouvelles de l'extérieur nous viennent de la Nouvelle-Angleterre et de la Louisiane.

Il y aura à Québec, en juin, des représentants d'à peu près tous les groupes français d'Amérique.

Nos pères

On sait que, dans ses cours publiques d'histoire du Canada, M. l'abbé Groulx reprend cette année les origines de la Colonie. Après avoir parlé des découvertes et des premières missions, il examinait dans

En attendant...

En attendant son nouveau feuilleton, qui commencera demain : *Le secret du régisseur*, le *Devoir* publie aujourd'hui un intéressant récit de Mistral : *Le mauvais hôte*.

Jeudi

L'ENQUETE SUR L'ELECTRICITE

M. Emile Benoist commencera jeudi la publication de son enquête sur l'électricité.

Plus sage de s'en remettre à l'électeur

Pourriez-vous, M. le député, exposer brièvement les raisons qui vous ont poussé à présenter cette résolution?

— A un moment donné, le parlement tel que constitué peut ne plus représenter, sur une question aussi importante que la neutralité du Canada ou sa participation à une guerre, le véritable sentiment populaire. Il est plus sage de s'en remettre directement à l'électeur qui pourra s'exprimer par un oui ou par un non.

(Suite à la page 2)

L'ECOLE POLYTECHNIQUE

A lire en page 6 le texte du discours prononcé au banquet des anciens polytechniciens, samedi, par M. Adhémar Mailhot.

LE BANQUET LEDUC

On trouvera en page 10 les discours prononcés au banquet offert hier soir à M. François-J. Leduc, à Saint-Alphonse d'Yvesville, par le ministre de la Voirie, le R. P. Journault, et M. Maurice Duplessis.

Demain: MERCREDI, 10 février 1937

LES CENDRES

Lever du soleil, 7 h. 12.

Coucher du soleil, 5 h. 18.

Lever de la lune, 6 h. 32.

Coucher de la lune, 4 h. 37.

Dernier quart, le 5, à 7 h. du matin.

Nouvelle lune, le 11, à 2 h. 34 du matin.

Premier quart, le 17, à 10 h. 50 du soir.

Pleine lune, le 25, à 2 h. 43 du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

MARDI, 9 FEVRIER 1937

— DEMAIN —

VENT FORT — BEAU ET PLUS FROID

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 40.

Minimum aujourd'hui 30.

Même date l'an dernier 2.

BAROMETRE: 10 h. a.m. 29.30, 11 h. a.m.

29.35. Midi: 29.40.

Chiffres tous les dix jours à la Malou.

M. R. de Mont. 300-5 St-Denis, Montréal.

La Politique

Le congrès forestier

Seuls les invités, qui sont au nombre d'environ 200, seront admis, annonce M. Drouin

Québec, 9 (D. N. C.). — M. Oscar Drouin, ministre des Terres et Forêts, qui prépare activement en ce moment le congrès forestier qu'il présidera jeudi, vendredi et samedi (11, 12 et 13 février) de cette semaine, a fait la déclaration suivante hier soir aux journalistes:

"Dans certains milieux, on semble sous l'impression que le congrès forestier sera ouvert au public et je m'empresse de mettre les choses au point. Seuls les invités seront admis. Ils sont au nombre d'environ 200 et représentent toutes les branches d'activité dans l'industrie forestière."

Le congrès s'ouvrira jeudi à 10 heures au Parlement sous la présidence de M. Drouin.

Election dans Bonaventure, le 22 mars

Ottawa, 9 (D. N. C.). — Les élections partielles de Hamilton-Ouest et de Bonaventure auront lieu le 22 mars, a annoncé M. Mackenzie King, à l'issue d'une assemblée du conseil des ministres. Le bref pour l'élection dans Hamilton-Ouest a été émis aujourd'hui; celui pour l'élection dans Bonaventure le sera cette semaine.

M. Adrien Desautels

Québec, 9 (D.N.C.). — M. Adrien Desautels, ingénieur agricole du Service de l'horticulture à Québec, vient d'être promu chef de la section des jeunes agriculteurs au nouveau service de l'enseignement agricole du ministère provincial de l'agriculture.

M. Desautels, un ancien élève du Séminaire de Saint-Hyacinthe et de l'Institut Agricole d'Oka, est depuis douze ans à l'emploi du ministère de l'agriculture. On lui doit un manuel intéressant "Le guide des jeunes agriculteurs".

Fonctionnaires du prêt agricole

Ottawa, 9 (D.N.C.). — Le nombre des fonctionnaires de toutes les classes au bureau-chef de la commission du prêt agricole canadien est de 38, a répondu la commission à M. Vital Mallette, député fédéral de Jacques-Cartier, dans les bureaux provinciaux, les fonctionnaires sont au nombre de 7 en Colombie, 25 en Alberta, 39 en Saskatchewan, 21 au Manitoba, 19 en Ontario, 58 dans le Québec, 5 au Nouveau-Brunswick, 5 en Nouvelle-Ecosse, 3 dans l'île du Prince Édouard.

Question à l'étude

Ottawa, 9 (D.N.C.). — M. Wilfrid Lacroix, député fédéral de Québec-Montmorency, avait posé les deux questions suivantes: 1o La commission des ports nationaux prend-elle des mesures pour donner au port de la ville de Québec un quai public pour le charbon? 2o Si oui, quand ce quai sera-t-il prêt? Le gouvernement s'est contenté de répondre: "La question est à l'étude."

Le pont de Ste-Angele

Ottawa, 9 (D.N.C.). — En réponse à des questions de M. Lucien Dubois, député fédéral de Nicolet, le ministre des travaux publics déclare que le gouvernement n'a pas donné suite à la résolution adoptée par la Chambre des Communes le 9 mars 1936, concernant le projet de construction d'un pont sur le Saint-Laurent, entre les Trois-Rivières et Sainte-Angele de Laval.

On n'a pas encore considéré définitivement le projet, ajoute le ministre.

L'achat de sable

M. l'échevin Jeannotte, commissaire de Montréal, a déclaré ce matin aux journalistes, dans le bureau du maire, que pour l'achat de sable, l'ancienne administration a agi exactement comme le comité actuel contre lequel on a pris un bref de quo warranto.

Car, le 8 janvier dernier, alors que l'ancien comité administrait la ville, il a adopté trois résolutions pour l'achat global de 5,300 tonnes de sable au prix de \$1.15 la tonne, soit pour une somme globale de \$6,095. Voici les trois achats ainsi faits: 1,800 tonnes de la Standard Lime; 1,500 tonnes de la National Sand and Material; et 2,000 tonnes de la Consolidated Oka Sand.

Le 11 janvier, l'ancienne administration par le département de l'acheteur de la ville a acheté 500 tonnes de la Consolidated Oka Sand et de la Standard Lime.

"Le Canada"

Puissance internationale

par ANDRÉ SIEGFRIED

avec 11 cartes et graphiques

Table des matières:

L'aspect géographique
L'aspect démographique
L'aspect économique
L'aspect politique.

Volume de 230 pages, format 5 1/2 x 9. Au comptoir ou par la poste \$1.35.

Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal. Tel. 75.3361.

Malaga, délivrée par les troupes de Franco, festoie aujourd'hui

On danse sur les places publiques — Sans coup férir — La cathédrale rendue au culte — Près de 5,000 sympathisants de droite mis à mort — Chefs rouges prisonniers

Le deuxième des ports d'Espagne aux mains des blancs

Malaga, 9 (A.P.). — C'est fête aujourd'hui à Malaga, qui vient d'être délivrée par les troupes de Franco. Les jeunes filles ont arboré sur leurs robes les couleurs rouge et or du mouvement nationaliste et fraternisent avec les soldats qui se reposent des fatigues de leur brève campagne; on danse sur les places publiques. Les soldats rouges qui n'ont pu s'échapper de la ville encerclée et qui ont dû se confondre à la population civile pour éviter d'être faits prisonniers sont parmi les plus enthousiastes à célébrer la délivrance de Malaga.

Les troupes victorieuses du général Gonzalo Queipo de Llano se sont emparées hier du deuxième des ports de l'Espagne, une ville de 400,000 âmes, pratiquement sans coup férir. Quelques centaines de rouges ont seuls fait le coup de feu aux environs de la gare. L'encerclement de la ville était achevé vers midi hier et les diverses colonnes de l'armée blanche sont entrées dans la ville en convergent vers la place de la Constitution, qu'elles ont atteinte sur la fin de l'après-midi. Le désordre régnait dans la ville et tout le quartier du centre avait été pillé et incendié. Des milliers de personnes se pressaient le long des rues pour acclamer les troupes victorieuses au cri de "¡Arriba España!"

La ville de Malaga ne s'est pas rendue, parce qu'il ne restait même plus de simulateur d'autorité pour effectuer la reddition. Des escouades de police militaire ont tout rétabli l'ordre dans la ville, mais elles n'ont pas trouvé un seul cadavre dans les rues tant l'occupation de la ville s'est effectuée avec facilité.

Nouvel ingénieur aux Trois-Rivières

Les Trois-Rivières, 9 (D.N.C.). — Par un vote de 5 contre 3, le salaire de l'ingénieur Zéphirin Lambert a été réduit à \$1 par année par le conseil municipal, qui l'a déposé de tous les privilèges qui lui étaient jusqu'ici consentis par la ville. Il a, de plus, engagé pour le remplacer l'ingénieur H.-E. Germain au salaire de \$2,500 par année.

L'exécutif et les départements

Le comité exécutif a divisé la surveillance des différents départements entre ses membres: Le président garde la direction générale de tous les départements, ce qui est une nouveauté. MM. Filion et Lacombe ont la surveillance des départements des travaux publics, de la voirie, du garage municipal, de l'incinération et des édifices municipaux. MM. Hogan et Jeannotte ont la direction des départements des finances, de l'électricité (nouveau), de la police, des incendies, de la circulation, de la santé et du secrétariat.

La guerre des employés de chemins de fer

Ottawa, 9 (C.P.). — Le représentant des dix-sept syndicats d'employés de chemin de fer qui se disposent à faire la grève, M. Howard B. Chase, s'est rendu en toute hâte à Ottawa hier soir pour rencontrer le ministre du travail, M. Norman Rogers. A l'issue de l'entrevue qui a duré près d'une heure, M. Chase a déclaré qu'il n'entrevoit aucun espoir de règlement immédiat du différend. On sait que les chefs des syndicats, qui groupent quelque 117,000 employés de chemin de fer sont en train de prendre leurs dispositions pour tenir un référendum sur l'opportunité d'une grève générale.

Jeudi soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX

Jeudi soir, à huit heures et quart, dans la salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, M. l'abbé Groulx donnera son prochain cours public d'histoire du Canada. Il y traitera de la vie et des travaux des premiers colons du Canada.

Entrée libre. Dames et messieurs sont pareillement invités.

Bulletin météorologique

Toronto, 9 (C.P.). — Hier soir et la nuit dernière, il a plu abondamment, dans de nombreuses régions québécoises et ontariennes ainsi que dans le nord du Nouveau-Brunswick. Le froid se maintient dans le Manitoba et la Saskatchewan et il fait un peu plus doux dans l'Alberta.

Voici le temps qu'il fera, probablement, au Québec, demain: Région de Montréal et d'Ottawa, vallée du bas St-Laurent: vent de l'ouest, beau et plus froid; Nord-ouest du Québec et lac St-Jean: vent de l'ouest, beau et froid; golfe, rive nord et baie des Chaleurs: vent fort de l'ouest, plus froid.

Ribbentrop salue de nouveau le Roi à la naziste

LONDRES, 9 (A.P.). — L'ambassadeur allemand Joachim von Ribbentrop a ignoré le scandale qu'il a causé en Angleterre la semaine dernière et il s'est de nouveau présenté devant le roi George VI en faisant le salut naziste à un lever tenu aujourd'hui. Son geste est passé presque inaperçu des personnalités qui avaient été invitées par le roi.

Maurras et Daudet poursuivent Renault

Les directeurs de l'"Action française" intentent un procès en diffamation contre l'auteur d'un récent ouvrage sur l'"Action française"

Paris, 9 (P.C.-Havas). — Un grand procès royaliste va se dérouler à Paris. M. Ernest Renault, ancien directeur du journal Le Soleil, quotidien orléaniste, publiait récemment un ouvrage intitulé: "L'Action Française contre l'Eglise catholique et la monarchie". Charles Maurras et Léon Daudet, directeurs de l'"Action Française", se jugèrent lésés dans leur honneur par cet ouvrage, dont la polémique est d'une violence égale à celle de Maurras et de Daudet eux-mêmes. Ils viennent d'intenter à Ernest Renault un procès en diffamation et lui réclament 500,000 francs de dommages et intérêts.

La mort du détective Châteauneuf

Bernard, Darveau et Emond accusés de meurtre — Desrochers accusé de complicité après le fait — Simonne Bacon accusée de conspiration pour évasion

Deux recommandations du jury

Québec, 9 (D.N.C.). — Le jury du coroner, présidé par le Dr Marceau, a fait deux importantes recommandations, ce matin, à l'issue de l'enquête sur la mort du détective Châteauneuf.

Le Dr Marceau a d'abord recommandé au procureur général d'intenter les procédures qui s'imposent dans le cas d'Honorat Bernard, Cyrille Emond, Wilfrid Darveau, Irénée Desrochers et Simonne Bacon. Il a ensuite recommandé une surveillance plus étroite et plus sévère des règlements de la prison. Trois accusations de meurtre ont été portées ce matin par le procureur général, après que le Dr Marceau eut terminé son enquête sur la mort du détective Châteauneuf.

Les trois individus qui sont accusés de meurtre sont Honorat Bernard, Wilfrid Darveau et Cyrille Emond.

Irénée Desrochers a été accusé de complicité après le fait.

Simonne Bacon a été accusée de conspiration pour évasion.

Nouveaux curés

A Saint-Joseph, Saint-Benoît, Saint-Lucie, Saint-Barthélemy et Val-Morin

La chancellerie de l'archevêché de Montréal annonce les nominations ecclésiastiques suivantes, faites par Mgr l'archevêque-coadjuteur:

L'abbé Olivier Béliveau, ci-devant curé de St-Benoît, devient curé de la paroisse St-Joseph de la rue Richmond, à Montréal, en remplacement de l'abbé Binette, décedé récemment;

L'abbé Abraham Falardeau, ci-devant curé de St-Lucie, passe à la cure de St-Benoît;

L'abbé Ludger Jasmin, ci-devant vicaire à St-Jeanne-d'Arc, est désigné à la cure de St-Lucie;

L'abbé Edmond Thérien, ci-devant curé à Val-Morin, devient curé à St-Barthélemy de Montréal, en remplacement de l'abbé Léon Verschelden, démissionnaire pour raison de santé;

L'abbé Paul-Emile Gauthier, chapelain des Soeurs de Ste-Anne, à St-Jérôme, passe à la cure de Val-Morin.

Inondations en France et en Angleterre

Londres, 9 (S.P.A.). — En Angleterre et en France, des crues résultant de pluies très abondantes causent des inondations qui s'annoncent désastreuses.

"Familia"

Revue d'éducation familiale. Organe des Amicales féminines du diocèse de Montréal.

Sommaire du dernier numéro: L'Encyclopédie "Vigilant" Cura; commentaires par Ernestine P.-Léveillé; Henriette Charasson; Marcelle Royer Saint-Léon; Les infatigables meurtrissures: Ève Baudouin; La musique: Aline Tremblay; A la recherche du respect perdu: Marguerite Perroy; Vacances dorées: Eveline LeMaire et plusieurs autres chroniques.

Abonnement ordinaire, 50 cts par an. Abonnement de soutien: à partir d'un dollar.

Proposé aux abonnements: Mile Louise Lefebvre, 26, avenue Robert, Outremont, AT. 7866. Secrétaire, 334, rue Notre-Dame est.

seulement en parler, mais nous allons régler quelque chose. Il s'agit de mettre en oeuvre et non pas seulement d'exprimer des opinions. Je félicite l'échevin de St-Denis de sa modernité. Il a changé de mentalité, et il doit m'en remercier. Car pendant qu'il était au comité, on lui disait toujours, en haut lieu: "Ne parle pas, je t'en supplie". Maintenant, je lui donne l'occasion et la liberté de parler. Il m'en sera sans doute reconnaissant.

M. Dupuis dit que M. Raynault est ou de mauvaise foi ou mal renseigné. Car l'administration précédente a fait quelque chose pour la question d'électricité. Elle a demandé un rapport sur la question en septembre 1936. L'administration attendait ce rapport. M. Dupuis dit qu'il n'endurera pas du maire ou d'un autre qu'on dise que l'ancienne administration n'a rien fait. Il ne se laissera pas accuser par le maire, surtout quand ce dernier n'a pas été élu par la majorité, 100,000 électeurs s'étant abstenus.

Interruptions

Il s'ensuit de nombreuses interruptions entre MM. Raynault et Dupuis. Sur quoi, M. Léon Trépanier, avec une urbanité charmante et narquoise qui soulève un fou rire dans le conseil, s'écrit, gravement: De l'harmonie, Messieurs, s'il vous plaît.

M. Dupuis termine en disant que le maire recevra son appui s'il règle la question d'électricité mais ne veut pas que le maire dise que l'ancienne administration n'a rien fait.

M. Savignac dit que l'ancienne administration n'a pas perdu de temps. Elle a demandé à M. Desbaillets, dès le début, d'étudier la question. Sur rapport de M. Desbaillets, le comité a nommé un comité d'experts qui doit faire rapport. "Je vois d'un mauvais oeil, dit-il, le maire descendre de son fauteuil pour discuter, lui qui le reprochait aux autres."

M. Raynault prétend qu'il ne l'a jamais reproché.

En "caluron"

La chicane reprend et finalement M. Biggar suggère avec une gravité solennelle de référer le litige à l'échevin Rochon. M. Savignac rappelle une lettre envoyée par lui à la M. H. L. & P. la plus dure que jamais un homme public ait envoyée. "Et cela pendant que vous, M. le maire, vous voyagez en aéroplane, en caluron, à la méthode des acteurs."

M. Raynault: Avec qui? (Allusion au maire Houde qui accompagnait M. Raynault).

Finalement, M. Bray sent le besoin de faire respecter les règlements de l'Assemblée et en appelle à M. Trépanier, qui se tire de l'affaire avec une belle aisance.

La discussion prend fin, et l'on adopte divers rapports. M. Filion adopte ensuite à M. Lesage que le rapport sur l'octroi à l'hôpital Ste-Justine et l'octroi à l'A.C.J.C. viendra la semaine prochaine.

Deux camions

Le conseil se forme en comité général pour étudier un rapport sur l'achat de deux camions. Ça dure une demi-heure, pendant laquelle M. Gélinas, surintendant des bâtiments, donne des explications. Finalement, M. Bray, avec sa verve coutumière, signale un abus, celui des chauffeurs de gros camions qui laissent marcher les moteurs de leurs voitures, pendant des heures, alors que les voitures sont arrêtées au coin des rues.

"Je suis passé l'autre jour, dit-il, et il y avait deux gros camions arrêtés, mais les moteurs marchaient. Les chauffeurs étaient allés dîner et sont restés une grosse heure. Pendant ce temps-là, les moteurs faisaient pot-à-pot-à-pot-à-pot et les chars marchaient toujours."

Le conseil convient qu'il y a là un grave abus et qu'il va y remédier.

Trotsky parlera-t-il?

Mexico, 9 (S.P.A.). — Le projet que Léon Trotsky a formé de commenter à la radio, ce soir, le récent procès de Moscou, cause une forte discussion entre des étudiants qui appuient le bolcheviste exilé et des communistes qui lui sont hostiles. Ces communistes ont manifesté l'intention de recourir, s'il faut à "la force organisée" pour empêcher Trotsky de parler. Les étudiants extrémistes ont répondu qu'ils n'ont pas encore invité l'exilé à parler, mais que s'ils l'invitent, ce qui est possible, ils ne permettront pas aux communistes de faire obstacle. Trotsky, qui s'est réfugié à Mexico malgré les protestations de communistes, se prépare à commenter le procès 40 minutes en anglais et 15 minutes en russe. Il doit commencer à parler à 10 heures.

Sentenciés au bagne

M. le juge Amédée Monet a sentiencé Auguste Pouliot, 29 ans, sans domicile fixe connu, à trois ans de travaux forcés après l'avoir trouvé coupable d'un vol de \$600 de cigarettes à la taverne Regis, rue Stanley. Le prévenu avait déjà un dossier judiciaire.

Le même juge a encore condamné Armand Wucharme, 2422, rue Chapleau, à deux ans de détention au pénitencier pour le vol d'un pneu d'un camion de la ville. Du chameau avait déjà huit condamnations antérieures.

Cours aux prospecteurs

Ce soir a lieu l'inauguration de cours de géologie destinés aux prospecteurs, à l'Ecole polytechnique. L'Ecole les organise à l'invitation du gouvernement provincial et à l'intention des prospecteurs. On peut s'inscrire toute la journée et jusqu'à 8 heures, ouverture du premier cours.

"La nouvelle administration va combattre le trust qui nous étreint"

(M. Raynault)

La question des taux d'électricité — L'opposition municipale harcèle le maire et son comité — M. Bray et les bingos — L'élection de l'exécutif à la majorité absolue des voix

"Pendant ce temps, M. le maire, vous voyagez en aéroplane, en caluron" (M. Savignac) — "Et les moteurs faisaient potte-à-potte-potte-à-potte, pendant une grosse heure" (M. Bray)

La nouvelle administration municipale navigue sur des flots agités. Car l'opposition laquette dans tous les recoins et apporte une ardeur joyeuse et goguenarde à harceler le maire et son comité. On en est rendu jusqu'à demander la lecture des communications envoyées au conseil. Ce que ces vieux échevins considèrent comme un symptôme grave de la grande perturbation des esprits.

Au début de la séance d'hier, M. Léon Trépanier a fait une entrée sensationnelle avec une brassée de livres et documents propres à inspirer une salutaire terreur dans l'âme des "nouveaux" du comité exécutif. Il a fait une pose devant le maire qui, lisant quelque papier, ne le voyait pas. Le maire a salué gracieusement le conseiller qui a souri en retour non moins gracieusement, pendant que les échevins rigolaient.

Un album sur le couronnement

Une maison d'affaires a offert 3 pages d'annonce à \$50, pour un album souvenir des fêtes du couronnement, lequel album députés et échevins recevront gratuitement. M. Trépanier est d'avis que le récit du couronnement cadrera de façon peu convenable avec des pages d'annonces et suggère au comité d'y aller avec modération.

M. Dupuis demande alors qui va aller au couronnement.

M. Goyette se lève, mais M. Dupuis l'interrompt en disant: M. Goyette va-t-il répondre pour le maire le Montréal?

M. Raynault répond que la décision appartient au conseil municipal.

On lit ensuite une autre requête qui demande la réduction des taux d'électricité, le développement hydro-électrique du canal de l'aqueduc, la construction de logements alubres, etc.

Les machines de hasard

On lit ensuite une communication de la ville de Kitchener, Ontario, qui demande au conseil municipal de se joindre à elle pour dénoncer les abus des machines de hasard.

M. Bray intervient alors avec bogue. Les slot machines, et les agatelles, si on les taxait dit-il, on aurait des bénéfices et on ne passerait pas notre temps à mettre la police après.

Qu'on fasse ce qu'on voudra, il aura toujours des gens qui jouent à ces jeux de bagatelle ou autres. Je ne suis pas en faveur de fermer ces établissements, je suis en faveur de les ouvrir, et de les axer. Quand je vois qu'on veut tout fermer et que les églises ont toutes sortes de tombolas, de bingos, et que les citoyens, eux, ne jouent pas en avoir, je dis que ça n'est pas juste. Allez aux fêtes pour certaines églises, il y a toutes sortes de jeux. C'est permis pour les églises, parce qu'on dit que c'est pour la charité. Mais c'est pas juste de permettre aux églises et de fermer les établissements des autres.

Qu'on les taxe plutôt!

Au lieu de fermer les établissements de bookies, et les slot machines, qu'on les taxe donc. On ferme les bookies, et c'est pour ça que l'autre jour qu'un homme s'est fait ur, par des gens qui travaillaient peut-être chez les bookies, et qui peuvent plus travailler et qui ont plus rien à faire. Le gouvernement d'Ottawa devrait passer un règlement pour permettre ça. Je suis allé en Europe, et à Montclair, je vous dis qu'il y en a de l'argent qui passe.

C'est ceux qui ont de l'argent qui jouent. Ceux qui ont pas d'argent, ils jouent pas. Combien dans le conseil y en a-t-il qui n'ont pas de billets de \$100?

Qu'on taxe ces gens-là qui ont des slot machines et tout ça, et au lieu de payer de l'argent pour de la protection, ils le donneront à la ville en taxes.

Un échevin demande, avec une aigreur narquoise: "Est-ce qu'il en paie de la protection?"

M. Bray: Comment? s'il s'en paie! Vous pourriez expliquer ça à vous voulez.

M. Abraham Dupré dit que les bookies sont permis sur les terrains de courses. On ferme ceux en dehors. Pourquoi? Ces gens-là employaient 1,800 personnes, à 2,50 à \$3 par jour. Ils sont maintenant sans ouvrage. Voyez ce qui est arrivé l'autre jour: cet homme de garage, Gaudet, qui a été tué.

Le conseil adopte ensuite divers rapports du comité exécutif.

M. Goyette narquoise

MM. Dupuis et Goyette se chient. M. Dupuis soulève un point d'ordre pour lui dire qu'il doit attendre que la motion soit lue avant de donner des explications. M. Goyette remercie avec une gravité narquoise.

M. Dupuis alors demande que le maire de M. Goyette soit augmenté jusqu'il répond pour le maire et le comité exécutif. M. Goyette rem-

me...



RADIO-GAZETTE

(N. B. — Tous les programmes à ondes courtes sont donnés, ici, à l'heure de Montréal.)

Mardi, 9 février

Radio-Italie

(31.13 mètres)

6.00 a.m. — Nouvelles en anglais, en italien; un acte d'opéra, de la Scala de Milan, un acte de théâtre; nouvelles en espagnol, en portugais.

Radio-Etats-Unis

WABC — 348.6 mètres — 860 kilocycles

2.00 p.m. — Concert miniature.
4.30 p.m. — Le Mardi-Gras à la Nouvelle-Orléans.
5.00 p.m. — Tito Guizar, ténor mexicain.
5.15 p.m. — Science.
6.15 p.m. — Alexander Cotes, violoniste de concert. Après un rêve, de Fauré-Etman; le coucou, de Debussy; Bruyères, de Debussy; Cortège, de Boulanger.
6.35 p.m. — Concert du Dîner.
7.00 p.m. — Mélodies poétiques.
8.00 p.m. — Music-Hall Hammerstein.

WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles

6.00 p.m. — La science dans les nouvelles.
6.35 p.m. — Tom Thomas, baryton.
7.45 p.m. — Tini Francis, ténor.
9.00 p.m. — Vox Pop.
9.30 p.m. — Concert Packard.
11.05 p.m. — Sport-écarts.

WJZ — 394.5 mètres — 760 kilocycles

6.35 p.m. — Annette King, contralto.
7.30 p.m. — Lum et Abner, comédiens.
7.45 p.m. — Vivian Della Chiesa, soprano.
10.00 p.m. — Fantasia Armo.

Radio-Canada

L'Heure provinciale

8.00 p.m. — CRAC — Programme de musique romantique avec le concours de M. Maurice Gagnon, pianiste et de Gérard Gélina, basse. Orchestre sous la direction d'Henri Delellier.
1-Marche au supplice (extr. de la Symphonie Fantastique) — H. Berlioz.
2-Le Voyageur — F. Schubert.
Gérard Gélina.
3-Causette: L'éducation artistique de l'enfant.
M. Maurice Gagnon.
4-Deuxième Mazurka — Benjamin Godard.
5-Le Roi des Aulnes — F. Schubert.
Gérard Gélina.
6-Piano et orchestre: Schumann.
Concerto Op. 9.
Introduction et Allegro Appassionato.
Soliste: M. Maurice Gagnon.
7-Marche Militaire — F. Schubert.
Emission ajournée à plus tard.
Radio-Canada devait commencer, le mardi, 9 à 9 h. p.m., une série d'émissions ayant pour but de faire connaître les faits les plus remarquables de la Gendarmerie royale canadienne. Une dépêche d'Ottawa annonce qu'il a été impossible de terminer la rédaction et la mise au micro du premier sketch. Il faudra, par conséquent, dans la semaine, les directeurs de Radio-Canada ont remplacé la "Marche Militaire" que l'on avait tout d'abord annoncée, par une scène de l'histoire du Canada.

Mercredi, 10 février

Radio-ondes courtes

PARIS — 5.15 p.m. — Concert de radio-Paris. TPA-4, 25.5 m., 11.72 még.
ROME — Nouvelles en anglais — Concert de fanfare et causette sur le théâtre.
Piano — ZRO, 31.1 m., 9.63 még.
LONDRES — 6.15 p.m. — L'exposition industrielle britannique, 1937 — OSC.
CSB, CRA.
MOSCOU — 7 p.m. — Centenaire de la mort de Pushkin — RAN, 31.2 m., 9.6 még.
EINDHOVEN, Pays-Bas — 7 p.m. — Les joyeux programmes — PCJ, 31.2 m., 9.59 még.
BERLIN — 7.30 p.m. — La jeunesse hitlérienne au travail — DJD, 25.4 m., 11.77 még.
SCHENECTADY — 8 p.m. — Concert de l'Amérique latine — W2XAF, 31.4 m., 9.33 még.
LONDRES — 9 p.m. — Scènes de Julius Caesar, de Shakespeare — OSC, GSC.
REGINA — 12.30 a.m. — Sérénades de salon — CJO, 30.7 m., 6.15 még.; CJOX, 25.5 m., 11.72 még.

Radio-Italie

Station du Vatican: sur 19.83 mètres
10.30 a.m. — Emission en français.
(Station ZRO, Rome, sur 23.4 mètres)
6.43 p.m. — Programme varié des stations italiennes.
8.20 p.m. — Nouvelles en italien; folklore toscan; concert de piano.
9.00 p.m. — Nouvelles en anglais; musique légère; causette: Le théâtre italien; le courrier; nouvelles en italien.
11.30 p.m. — Nouvelles en italien; variétés; sport; dernières nouvelles.
(sur 31.13 mètres)
12.30 a.m. — Nouvelles en arabe; concert de musique arabe; nouvelles en allemand, en anglais, en français; programme varié des stations italiennes.
6.00 a.m. — Nouvelles en anglais, en italien; concert de fanfare; causette: Le théâtre italien; récital de piano, par Vera Gobbi Beltrèdi.

Radio-Etats-Unis

WABC 348.6 mètres — 860 kilocycles
2.00 p.m. — Les nouvelles, appréciées par une femme.
2.15 p.m. — L'école américaine de l'air — Section de géographie: La Chine.
3.30 p.m. — Moments mélodiques d'Emery Deutsch.
4.00 p.m. — L'Institut de musique Curtis.
4.45 p.m. — Des Casino, ténor.
5.15 p.m. — Le Coin des enfants — Direction Dorothy Gordon.
6.15 p.m. — Nouvelles de la jeunesse.
8.00 p.m. — La Cavalcade de l'Amérique.
9.00 p.m. — Nino Martini, ténor du Metropolitan Opera, au programme Chester, avec l'orchestre et le chœur d'Andre Kostelanetz.
9.30 p.m. — Théâtre Palmolive avec Jessica Dragonette, soprano; extraits de Cosses Martiza.
WEAF — 454.3 mètres — 660 kilocycles.
6.20 p.m. — Carol Dela, soprano.
7.30 p.m. — Les violons célèbres.
11.15 p.m. — Quatuor négre.
WJZ — 394.5 mètres — 760 kilocycles
2.30 p.m. — Jean Dickinson, soprano; orchestre Joseph Little.
3.00 p.m. — Bailey Axton, ténor.
3.15 p.m. — Variétés continentales.
3.45 p.m. — Cordes Sparron.
4.00 p.m. — Congrès national des parents et des instituteurs.
6.05 p.m. — Animé: News Club — Programme pour les enfants.
7.30 p.m. — Lum et Abner, comédiens.
7.45 p.m. — Mario Cozzi, baryton.
10.00 p.m. — Musique de chambre, de Montréal (Emission de Radio-Canada).
10.30 p.m. — Extraits d'opéras.

Radio-Canada

Mmes Lord, Cooke et M. Fred. Winfield.
Mmes Hortense Lord et Charlotte Cooke, pianistes, joueront en duo, le mercredi, 10, de 7 h 15 à 7 h 30, p.m., avec le concours de M. F. Winfield, altiste, les pièces suivantes: Sielienne Bach; Adagio, de Lecuona; Adagio, de Ravel; L'Allegretto, de Liszt.
2ème concert de musique italienne
9.00 p.m. — A Radio-Canada — Ouverture (Le Barber de Séville), Rossini; l'orchestre; Premier mouvement du Concerto pour piano et orchestre, op. 15, G. Scarlatti; Mlle Gilberte Martin et l'orchestre; Le Danse des Heures (La Gioconda), Ponchielli; l'orchestre.

6.45 Musique.
7.30 Théâtre.
8.00 On's Man's Family.
7.45 Revue du Sport.
8.45 Chœur Roy Shield.
10.45 Piano.
11.00 Dernières nouvelles du sport.

CHLP — 266 mètres — 1120 kilocycles

5.45 Sommaire.
5.50 Chansons françaises.
5.55 Extraits d'opéras.
6.00 Baudierie St-Hubert.
10.15 Baudierie fédérale.
10.30 Emission Living Room.
10.45 L'homme aux questions.
11.00 Potpourri symphoniques.
11.45 Ette femme.
12.00 Heure féminine.
12.30 Cordonnerie Mercier.
12.45 Heure féminine.
2.00 Heure.
4.35 Sommaire.
5.30 Méli-mélo.
6.00 Raymar.
6.15 Variétés.
6.30 Chansons françaises.
6.35 Radio-hockey.
12.30 Chansons inconnues.
8.00 Emission Sweet Caporal.
8.30 Studio.
8.45 Chansons primaires.
9.00 Orchestre.
9.30 Lever de rideau.
10.00 Orchestre.
10.30 Radio-hockey.
10.35 Orchestre.
11.00 Heure.

Longueurs d'ondes des postes en mètres et en kilocycles:

Postes	Mètres	Kilocycles
CRAC	328.7	910
CRAC	411	730
CPJC	300	900
CPJC	49.96	6,005
CHLP	266	1,120
CHLP	31.13	9,630
CHNC	312.5	945
CKC	222	1,350
CRG	300	1,300
WEAF	454.3	660
WJZ	394.5	760
WLWL	372.8	1,080
WLWL	372.8	1,080

POSTES DE LA CCR

Provinces maritimes:	Kilocycles
CHNS: Halifax	1050 à 930
CFBN: Fredericton	1050 à 930
CJCB: Sydney	880 à 1240
CHGS: Summerside	1120 à 1150
Québec:	
CRG	930 à 1050
CRCS: Châteauguay	1080 à 930
Ontario:	
CRG: Windsor	840 à 1030
CRG: Toronto	1030 à 1420
CRCT: Toronto	960 à 840
Provinces de l'ouest:	
CJCO: Lethbridge	840 à 1230
CPG: Saskatoon	1230 à 840
CRG: Winnipeg	780 à 980
Colombie britannique:	
CRGV: Kelowna	1210 à 430

Au Cap

L'HISTOIRE REGIONALE TRIFLUVIENNE

Les Trois-Rivières, 9. — La Société d'histoire régionale a consacré sa première séance de l'année 1937 presque entièrement au passé de la ville du Cap-de-la-Madeleine. Elle a décidé d'en consacrer la seconde, en mai, à l'organisation d'un pèlerinage historique dans la ville du sanctuaire de la Vierge. A cette réunion on a étudié un projet de résurrection des monuments historiques du Cap-de-la-Madeleine et des moyens à prendre pour y attirer l'attention du public en général et, en particulier, des touristes. C'est pourquoi la Société d'histoire a fait tenir aux autorités provinciales et aux autorités municipales du Cap-de-la-Madeleine une résolution demandant de changer le parcours de la route nationale suivie au Cap par les automobilistes afin de leur permettre de voir les merveilleuses histoires qui s'y trouvent. Le pèlerinage historique de l'été prochain sera sous la direction du R. P. Athanasie Francoeur O.M.I. Il portera sur trois vénérables monuments du Cap-de-la-Madeleine: le moulin banal, qui date de 1649, le manoir des Jésuites, qui date de 1651, et le sanctuaire de Notre-Dame du Cap, qui remonte à 1714. Il se pourrait de plus que les pèlerins puissent assister à l'inauguration d'un musée historique que les Oblats du Cap-de-la-Madeleine ont à constituer.

Le R. P. Alexandre Dugré, S.J., a donné une intéressante causerie sur "la plus ancienne demeure continuellement habitée de l'Amérique du Nord", la maison des Jésuites au Cap-de-la-Madeleine, aujourd'hui occupée par M. J. Dion, fermier de M. le Dr C. N. DeBlois, propriétaire du Château Laviolette, et sur le vieux moulin banal bâti sur la rive gauche de la rivière Frontenac et qui existe encore. Le R. P. Dugré suggère de donner au vieux moulin des ailes toutes neuves et grandes qui permettraient de faire revivre mieux le passé madeleinois.

M. Montaville Boucher de la Bruère, descendant en ligne directe de Pierre Boucher, gouverneur des Trois-Rivières, s'efforça de prouver qu'au début, notre ville eut deux chapelles, l'une pour les blancs et l'autre pour les sauvages.

Les deux causeries furent suivies de réponses à des questions posées à la séance précédente. Tout d'abord, M. l'abbé Henri Vallée, recteur de l'Ecole Normale, vice-président de la Société, démontra, à l'encontre des prétentions de deux cervinistes français, que le Père Marquette, le célèbre Jésuite explorateur, ne fut jamais curé aux Trois-Rivières. Ce missionnaire arriva aux Trois-Rivières le 10 octobre 1660 pour y étudier la langue des Indiens. Il ne s'occupa qu'incidemment de ministère et son nom n'apparaît nulle part dans les registres paroissiaux à titre de curé.

M. Louis D. Durand, avocat, présida cette réunion, à laquelle les membres assistèrent en plus grand nombre que jamais depuis la fondation de la Société.

L'Invincible Armada

Paris, 9. (Havas). — Le tout Paris du cinéma, et même le tout-Paris tout court, a assisté à la première mondiale de "L'Invincible Armada" dont le metteur en scène est Erich Pommer. La présentation de gala s'est déroulée dans la nouvelle salle de cinéma parisienne "Le Normandie", qui constitue la salle obscure la plus luxueuse et la plus moderne de Paris. La principale interprète du film, Flora Robson, venue d'Angleterre en avion, y assistait, ainsi que Erich Pommer.

L'artiste fut l'objet d'une ovation. La première mondiale de "L'Invincible Armada" s'est déroulée à Paris en raison du fait que c'est ce film anglais qui a obtenu la grande médaille d'or pour 1937 du comité de la C.I.D.A.L.C. qui préside à Paris Madame Hélène Vacaresco et qui groupe les représentants de 54 nations, dont notamment, M. Philippe Roy, ministre du Canada à Paris.

Lettre au "Devoir"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique:

M. Robitaille riposte à M. Gagnon

Montréal, 6 février 1937

M. le Directeur, Le Devoir

Monsieur, Me permettez-vous d'expliquer le retard de cette réponse à l'aimable lettre de M. P.-E. Gagnon, parue le 18 janvier dernier? Le surcroît de travail, et des recherches pour retracer un compte rendu des dispositions faites devant la Commission Lapointe lorsque celle-ci siégea à Rimouski, le 26 novembre 1934, en sont la cause.

M. P.-E. Gagnon continue de défendre les compagnies d'utilité publique. Nous comprenons qu'à titre d'avocat d'une de ces compagnies, il lui soit impossible de prendre une autre attitude et qu'il doive demeurer dans les généralités. Il a toutes nos sympathies. D'ailleurs, quand avons-nous vu un avocat ne présenter, à la fois, demandeur et défendeur?

M. Gagnon n'aime pas que nous insistions sur ses qualifications. Il s'inquiète beaucoup de ce que l'attend personnellement de la gestion d'Etat. Tout comme Me Montgomery, M. Gagnon ne peut concevoir qu'on puisse prendre la défense de l'intérêt public, sans réminiscence, et par simple souci du devoir accompli.

Passons aux dépositions présentées à la Commission Lapointe sur la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent, (d'après le compte rendu du Devoir, 27 nov. 1934).

"Le maire de Rimouski, le Dr L. J. Moreault, qui était aussi député provincial du comté, en dépit des excellents services qu'attribue M. Gagnon à celle-ci, s'est franchement prononcé en faveur de la municipalisation des services électriques;

"L'historique des services de l'électricité à Rimouski remonte à 1905, alors que la municipalité octroyait un privilège exclusif, d'une durée de vingt-cinq ans, au Crédit Municipal Canadien, pour les services électriques, à la condition que ces services fussent de premier ordre.

"Cette compagnie a abusé, pendant près de vingt ans, de cette concession, en donnant à l'organisation d'un pèlerinage historique dans la ville du sanctuaire de la Vierge. A cette réunion on a étudié un projet de résurrection des monuments historiques du Cap-de-la-Madeleine et des moyens à prendre pour y attirer l'attention du public en général et, en particulier, des touristes. C'est pourquoi la Société d'histoire a fait tenir aux autorités provinciales et aux autorités municipales du Cap-de-la-Madeleine une résolution demandant de changer le parcours de la route nationale suivie au Cap par les automobilistes afin de leur permettre de voir les merveilleuses histoires qui s'y trouvent. Le pèlerinage historique de l'été prochain sera sous la direction du R. P. Athanasie Francoeur O.M.I. Il portera sur trois vénérables monuments du Cap-de-la-Madeleine: le moulin banal, qui date de 1649, le manoir des Jésuites, qui date de 1651, et le sanctuaire de Notre-Dame du Cap, qui remonte à 1714. Il se pourrait de plus que les pèlerins puissent assister à l'inauguration d'un musée historique que les Oblats du Cap-de-la-Madeleine ont à constituer.

"De 1925 à 1930, la ville avait le droit de mettre fin à ses ennuis en acquérant la propriété de la com-

pagne, la valeur réelle de l'entreprise devant être déterminée par arbitrage. La ville fut frustrée en 1923 des avantages de cette clause du contrat, par le transfert de la franchise à une autre entreprise, la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent, qui acheta à un prix excessif de \$150,000 tout l'actif du Crédit municipal Canadien.

"Cette nouvelle compagnie qui exploitait déjà une usine hydro-électrique à Price, dans le comté de Matane, s'empressa de démantibuler l'usine qu'elle venait d'acquérir aux portes de la ville de Rimouski pour relier le service à son usine de Price et mettre ainsi la ville dans l'impossibilité, jusqu'à l'expiration de la concession, de municipaliser l'électricité.

"La ville de Rimouski est formellement restée tributaire, depuis 1930, d'une compagnie surcapitalisée dont les tarifs pour éclairage sont excessifs, tandis que ses tarifs pour la force motrice ne sont pas de nature à attirer mais à éloigner l'industrie.

"M. Moreault donne lecture d'une lettre d'un industriel rimouskois, M. Albert Sirois. Celui-ci a été forcé d'abandonner l'électricité comme force motrice pour sa fabrique de portes et châssis et de substituer un moteur à essence à son moteur électrique. C'est en février 1933 que la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent lui a posé des conditions nouvelles. D'après les nouveaux tarifs, la force motrice lui aurait coûté de \$80 à \$90 par mois au lieu de \$48 à \$50 antérieurement.

M. Moreault prétendait aussi que la Compagnie du Pouvoir du Bas-Saint-Laurent avait versé une somme de \$150,000 pour une entreprise qui ne valait rien. Il dénonçait comme achat à prix exorbitant, celui du pouvoir d'Amqui pour lequel on a payé \$524,000. Ce même pouvoir avait été auparavant payé \$60,000.

M. Gagnon s'est déclaré favorable à la municipalisation dans la région de Rimouski, du service de la distribution, en laissant à la Cie du Bas-Saint-Laurent la génération et la transmission; celle-ci serait prête à vendre l'électricité en gros à des prix raisonnables. Quant à M. Gagnon par prix raisonnables? M. Gagnon a aussi défendu la Commission des Services Publics. Il lui devait bien cela.

Le lecteur voudra bien me pardonner ces longues citations. Elles étaient nécessaires pour établir que les citoyens de Rimouski et des environs ne sont pas satisfaits des conditions que leur impose la Compagnie du Bas-Saint-Laurent et qu'ils ne sont prêts à reconnaître que les prix payés par cette compagnie, pour acquisition d'actifs, correspondent à une valeur réelle.

Le fait de "particulariser" (d'en venir à un cas particulier: celui de la Cie du Bas-Saint-Laurent) permet de mieux juger de ce que dit M. P.-E. Gagnon, avocat de la compagnie du Bas-Saint-Laurent.

Etudions, brièvement, la situa-

tion financière de cette compagnie. Au 31 décembre 1933, la Cie du Bas-Saint-Laurent avait accumulé un déficit de \$337,543. N'ayant pu retracer le montant de la dépréciation au 31 décembre 1933, je prie M. Gagnon de vouloir bien me fournir ce renseignement.

Voici maintenant quelles étaient les obligations de cette compagnie au moment de sa réorganisation en octobre 1935:

Obligations Matapédia V. L. & P., \$266,900, à 6½ %, \$17,348 d'intérêt.

Obligations, première hypothèque, \$633,100, à 7 %, \$44,317 d'intérêt.

Obligations, hypothèque générale, \$108,000, à 7 %, \$7,560 d'intérêt.

Obligations, hypothèque générale, \$279,000, à 8 %, \$22,320 d'intérêt.

Billets, \$1,056,350, à 6 %, \$63,381 d'intérêt.

Total: obligations et billets: \$2,343,350; intérêt: \$154,926.

Capital-actions: \$300,400.

Il n'est pas surprenant qu'une compagnie surchargée d'obligations, à des taux d'intérêt aussi élevés, ait accumulé des déficits et ait perdu cher. C'est pourquoi je prétends qu'une entreprise d'Etat aurait pu opérer et peut opérer à meilleur compte qu'une entreprise privée par suite d'intérêts moins lourds.

Après cette réorganisation d'octobre 1935, la structure financière de la Cie du Bas-Saint-Laurent était comme suit:

Obligations, première hypothèque, \$1,400,000, 5 %.

Billets à M. J.-A. Brillant, \$95,000, 6 %.

Actions priv. à M. J.-A. Brillant, \$800,000, dividende 6 %.

Action ordinaires (98 %, à M. J.-A. Brillant), \$30,000.

Total \$2,325,000.

Le profit net pour l'année 1935 fut de \$49,498. Mais par un savant jeu d'écriture, au moyen duquel on crée un surplus de \$358,709, on réussit à effacer un déficit qui, au 31 décembre 1934, se serait chiffré à \$340,641, et l'on établit, à cette même date, un surplus de \$18,068.

M. Gagnon a encore confiance dans le contrôle des compagnies par une Commission d'Etat. Pré-tendrait-il que la Commission des Services Publics a protégé le consommateur? Tel n'est pas l'avis des gens de Rimouski et des environs. M. Gagnon soutiendra-t-il que la Commission Lapointe a été autre chose qu'une farce organisée pour se moquer des consommateurs, puisque les commissaires ne pouvaient ni exiger la production de documents ni assigner des témoins?

Que penser de la nouvelle Commission de l'électricité? Depuis qu'elle existe, quelle réduction de taxes avons-nous obtenue? En avril 1936, cette commission enjoignait aux compagnies d'utilité publique de lui fournir, dans un délai de 60 jours, un relevé indiquant, séparément, le coût des terrains, bâtisses, machineries, lignes de transmission, etc. Je serais des plus surpris qu'elle ait obtenu ces

renseignements. La Commission Lapointe n'avait-elle pas recommandé pareil inventaire? Deux ans sont écoulés et nous ne sommes plus renseignés.

M. Gagnon, quand il formule des plans, des suggestions, ne fait qu'à répéter les recommandations de la Commission Lapointe. Voudrait-il appliquer le mode d'évaluation qu'il préconise, à la Cie du Bas-Saint-Laurent et nous dire comment se bilan en serait affecté et quels résultats en résulteraient?

De plus, depuis l'enquête Lapointe, il semblerait que la Montre Light, Heat and Power Cons. prenne plaisir à se moquer de la nouvelle Commission de l'électricité ou à démontrer qu'elle peut obtenir de cette commission tout ce qu'elle désire. N'a-t-elle pas pris une dépréciation additionnelle de \$750,000 pour les années 1934, 1935, 1936, alors qu'elle n'avait même pas tenté de justifier les dépréciations prises jusqu'à 1933?

Croit-on que le fait d'avoir permis à la Montre Light, Heat and Power Cons. de devenir détenteur de ces obligations première hypothèque de la Beauharnois est de nature à inspirer beaucoup de confiance aux consommateurs en nouvelle Commission de l'Electricité?

Pour toutes ces raisons, je crois que seules la municipalisation, la nationalisation nous permettront de mater le trust de l'électricité. Les résultats obtenus par des municipalités de chez nous, (Westmount et Saint-Hyacinthe) et dans l'Ontario et ailleurs, nous justifient pleinement de recourir à ces moyens pour supprimer les abus.

Peu nous importe que le colon de la Roche soit opposé à la gestion d'Etat, même pour les activités qui concernent le service public; M. le sénateur Perrier était d'un autre avis. Nous connaissons nos trusards et les moyens qu'ils font prendre pour mettre obstacle à la dictature économique. Les exploitants ont eu tout le temps nécessaire pour s'amender; ils l'ont pas fait. Après tout le mal qu'ils nous ont fait, ils ne méritent nullement notre confiance, encore moins notre pitié.

Esperons que, d'ici peu, nous pourrions compter sur le concours des conseils municipaux et de représentants à la législature provinciale dans cette campagne de libération de l'emprise du monopole de l'électricité.

Le pens n'est-il pas venu prendre position sur une question aussi importante? Les remises plus tard ne règlent rien.

Ernest ROBITAILLE
Comptable public licencé
266 ouest, rue S.-Jacques
Montréal

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Où la qualité supplée à la quantité

Encouragez nos annonceurs

Parce que peu nombreux, ils n'en sont que plus dignes de votre clientèle. N'annoncez pas qui veut dans LE DEVOIR; car, avant d'accepter la réclame d'une maison, nous nous assurons, pour autant que faire se peut, de son honorabilité et de sa solvabilité.

Leurs annonces peuvent vous aider de cent et une façons. En plus de l'économie réalisée, elles vous épargnent du temps et une foule de démarches inutiles.

Lisez nos annonces et répondez à l'appel de nos annonceurs.

Annoncez dans nos colonnes

LE DEVOIR a pour lecteurs la meilleure classe de notre population; c'est un fait indiscutable. Cela veut dire qu'il vous fournit le moyen le plus sûr d'atteindre ceux qui ont le plus fort pouvoir d'achat.

LE DEVOIR occupe, par son tirage (du lundi au vendredi), la deuxième place parmi les quotidiens français de Montréal.

Quel que soit votre genre d'affaires, utilisez notre journal; vous serez en bonne compagnie; votre publicité ne sera pas noyée sous des réclames de toute sorte; et vous atteindrez l'élite canadienne-française.

LE DEVOIR

L'Ecole polytechnique

Ecole de formation de jeunes ingénieurs canadiens-français pour le domaine des travaux publics et de l'industrie — Formation générale — Résultats obtenus — Appel aux finissants des collèges classiques — Vers la spécialisation minière

Texte du discours de M. Adhémar Mailhot au banquet annuel des anciens polytechniciens au "Cercle Universitaire"

Voici le texte du discours prononcé samedi, au Cercle Universitaire, par M. Adhémar Mailhot, directeur des études à l'Ecole Polytechnique, au banquet annuel des anciens élèves de cette école :

Monsieur le président, Honorables Messieurs, Mesdames, Mesdemoiselles,

Le banquet des Anciens de Polytechnique est devenu avec le temps, et par la force des choses, l'événement social le plus important de la vie de l'Ecole Polytechnique. C'est à la fois la fête de l'Alma Mater et de tous ses anciens élèves, à quelque classe et à quelque spécialité qu'ils appartiennent; c'est la fête des jeunes comme des moins jeunes, et même de ceux qui ne sont plus jeunes du tout; c'est à la fois la fête de ceux qui célèbrent le jubilé d'argent et des finissants de l'Ecole qui voient déjà poindre à l'horizon le jour de la collation des grades.

Cette année, la fête revêt un caractère tout spécial et présente un aspect plus brillant que d'habitude. La cérémonie qui s'est déroulée tout à l'heure, avant le banquet, et durant laquelle les autorités de l'Université de Montréal ont décerné au premier parmi nos anciens élèves à devenir ministre du cabinet provincial, le grade honorifique de Docteur ès sciences, ne manque pas de grandeur et est bien propre à nous impressionner. Nous nous réjouissons avec vous, Honorable Docteur Leduc, de l'honneur qui vous échoit et nous souhaitons que les acclamations qui ont salué la collation de votre grade honorifique vous soient un précieux réconfort dans la vie politique. L'Université de Montréal vous honore en vous décernant ce titre et vous honorez votre Alma Mater en le recevant.

De plus, la présence parmi nous de ses honorables ministres du cabinet fédéral et du cabinet provincial, du Recteur de l'Université de Montréal, des représentants des principaux corps publics, et de plusieurs autres personnages importants dans le domaine de l'industrie minière en particulier, rehausse d'un éclat inaccoutumé notre fête annuelle et, au nom de l'Ecole Polytechnique, que je représente officiellement, je suis heureux de vous en exprimer toute ma gratitude pour avoir bien voulu être des nôtres ce soir.

Parmi les charges qui incombent au directeur de l'Ecole Polytechnique, il n'en est pas de plus agréable pour lui que celle qui lui permet d'adresser la parole à ce banquet annuel des Anciens de Polytechnique. Ce devoir lui donne l'occasion cette année de passer en revue les progrès du passé, d'examiner avec vous le présent et de jeter un regard vers l'avenir. Il est heureux de pouvoir faire cet inventaire, cet examen et d'établir ses projets d'avenir en présence des hôtes distingués qui assistent à ce dîner. C'est d'ailleurs à leur intention et tout particulièrement à l'intention des honorables ministres du cabinet provincial qu'il le fait, car il sait qu'ils sont des hommes disposés envers l'Ecole Polytechnique et qu'ils écouteront d'un oreille sympathique les remarques de son directeur à son sujet.

64e anniversaire

L'Ecole Polytechnique, qui célèbre cette année le 64e anniversaire de sa fondation, a formé plus de 700 ingénieurs qui sont répartis dans tous les services publics et dans un grand nombre d'industries de la Province et du Dominion. En ce jour de fête l'Ecole Polytechnique est fière de voir réunis autour de sa table cette phalange d'ingénieurs célèbres qu'elle a formés et cette jeune génération pleine de promesses pour l'avenir. Leurs succès sont les plus beaux fleurons de sa couronne. Elle évoque avec émotion le souvenir des grands disparus qui ont fait l'honneur de la race canadienne-française dans le domaine du génie civil: les noms de Marceau, des Vanier, des St-Laurent, des Laberge, des Lafleur, des Languedoc, des Bélanger, des Laurin, des Beaulac, des Mercier, des Boyer, suffisent pour illustrer à jamais les fastes de l'Ecole Polytechnique.

Feu M. Aurélien Boyer

Permettez que j'évoque ici le souvenir d'un de nos plus récents disparus, celui de M. Aurélien Boyer qui fut principal de l'Ecole Polytechnique durant 15 ans, et à laquelle il a donné le meilleur de son énergie et de son cœur. Dans la notice nécrologique que j'ai publiée M. Edouard Montpetit au mois de décembre dernier, il rendait hommage à M. Boyer en ces termes:

"Il tenait de famille son esprit de 'civilité'. Lorsqu'il revint à l'Ecole Polytechnique pour la diriger, il assumait la tâche d'un homme d'œuvre social. Son intelligence réaliste, son esprit d'initiative, son sens de l'effort, son impulsion, l'Ecole s'est engagée dans une voie nouvelle où, plus tard, M. Augustin Frigon, collaborateur averti de M. Boyer, devait la maintenir. J'ai entendu raconter les commencements de l'Ecole par mon frère le docteur Ludger Montpetit qui fut de cette période héroïque. Quelle poussée depuis, et, comme toute, en peu de temps, des hommes comme M. Boyer lui ont donné l'enseignement, qui devrait être notre première préoccupation."

Orientation de l'Ecole

L'Ecole Polytechnique doit ses succès passés à l'orientation première et la modifier.

re qu'elle reçut de ses fondateurs, et qui devint la ligne de conduite de leurs successeurs. Nous retrouvons cette orientation première dans le projet d'établissement d'un "Cours scientifique et industriel" à l'Académie Commerciale de Montréal, qui devint le berceau de l'Ecole Polytechnique. Ce projet rédigé en 1873 par M. Piffier, le véritable fondateur de l'Ecole Polytechnique, se lit comme suit:

"Les études de ce cours ont pour but de donner à la jeunesse une éducation solide, substantielle et essentiellement pratique dans les arts et les sciences. Quand on songe (ajoute le document) au développement actuel des industries extractives, agricoles, manufacturières et commerciales, quand on songe aux vastes entreprises coloniales, aux routes, canaux et chemins de fer actuellement en construction ou en activité et au nombre de jeunes gens employés et à employer dans ces immenses compagnies, quand on songe que la plupart des premiers ont été recrutés à l'étranger, on se sent convaincu qu'en leur ouvrant une école semblable, on leur ouvre un avenir certain."

Travaux publics et industrie

Comme je l'écrivais il y a peu de temps, et comme le document que je viens de lire en fait foi, l'idée qui a présidé à la fondation de l'Ecole Polytechnique était de doter la nation canadienne-française d'une école pour la formation des jeunes ingénieurs pour le domaine des travaux publics et celui de l'industrie. De tout temps, on s'est appliqué à mettre ce programme à exécution, en donnant d'abord plus d'importance aux travaux publics pendant les trente ou quarante premières années, et ensuite à l'industrie.

Les progrès merveilleux que la science a réalisés dans le monde depuis un quart de siècle et le développement considérable qui en résulte pour l'industrie, ont poussé un nombre toujours croissant de jeunes gens à choisir la carrière de l'ingénieur. Chez nous, depuis la guerre, l'on a vu le nombre des élèves s'élever de 75 environ en 1918, à 270 en 1933; pour l'année présente, malgré les difficultés de l'heure, ce nombre est de 225.

Ruée vers le génie civil

Après la guerre toutes les industries concurrent une ère de prospérité sans précédent, les capitaux affluent de tous côtés au Canada pour le développement et la mise en valeur de nos pouvoirs d'eau, l'établissement des services d'utilité publique, le développement de l'exploitation de nos ressources minières, la confection des routes, la construction des travaux publics, etc. Comme tous ces travaux de mandat de l'ingénieur s'est accru et ce fut une ruée vers le génie civil. L'on disait partout d'ailleurs que les autres professions libérales — médecine, droit, notariat, — étaient encombrées, et l'on voulait être ingénieur parce que c'était l'un des moyens les plus sûrs d'arriver et de gagner beaucoup d'argent. La crise contre laquelle nous nous débattions depuis six ou sept ans nous a ramenés à une notion plus exacte des réalités. Les grandes compagnies d'utilité publique, les industriels se sont vus obligés de comprimer leurs frais généraux, de diminuer l'importance de leurs services techniques, et de réduire les appointements de leurs ingénieurs. L'on s'est demandé avec anxiété en certains milieux si la profession d'ingénieur n'allait pas passer au rang des autres professions libérales et être déclarée "encombrée". Les choses vont beaucoup mieux aujourd'hui et nous voyons poindre, comme tout le monde d'ailleurs, une ère nouvelle de grande prospérité. Nos élèves se placent facilement, et en fait, il n'y en a pas un seul qui soit sans emploi en ce moment.

Pendant ce temps-là, l'Ecole Polytechnique, qui a vu presque quadrupler le nombre de ses élèves en quinze ans, s'est vue obligée d'augmenter son personnel enseignant et d'agrandir ses laboratoires pour subvenir aux besoins de plus en plus pressants de la jeunesse étudiante qui affluait dans ses murs. C'est durant cette période, qui coïncide à peu près avec les années où M. Augustin Frigon fut directeur de l'Ecole que celle-ci reçut un essor nouveau vers l'industrie, que ses principaux laboratoires furent réorganisés, physique, chimie, électricité, etc., et que furent créés les laboratoires d'hydraulique et d'essais de matériaux.

Formation générale

L'Ecole, toujours fidèle à l'impulsion première reçue des fondateurs, conserve la formation générale à la base de son enseignement. Elle se donne pour but, à la façon des grandes écoles françaises d'ingénieurs, de donner à ses élèves les connaissances scientifiques nécessaires pour tirer parti des propriétés de la matière, et les connaissances générales d'ordre professionnel.

Elle sous ce rapport nous désirons déclarer qu'à notre avis la formation de l'ingénieur à l'Université, n'a pas tant pour but de lui faire acquiescer des connaissances techniques professionnelles que de lui donner l'entraînement qui lui permettra de comprendre et de juger les conditions qui entourent un problème, de saisir les principes fondamentaux dont dépend sa solution, de s'assurer et d'analyser les éléments qui peuvent l'influencer et la modifier.

Jusqu'à présent, à l'Ecole Polytechnique, l'on s'est efforcé de réaliser cette formation générale chez nos étudiants, et nous croyons par là leur avoir rendu un meilleur service, en formant leur esprit et en l'adaptant aux diverses situations qu'ils sont susceptibles de rencontrer, particulièrement par une spécialisation. Et en définitive, ce sont les résultats qui comptent. Avec notre cours de formation générale nous avons pas produit des ingénieurs de réputation dans tous les domaines du génie? Permettez que je signale d'abord M. Desbarats, qui vient d'être élu président général de l'Institut des Ingénieurs du Canada, et à qui il me fait plaisir d'offrir les plus sincères félicitations de l'Alma Mater; et pour n'en signaler que quelques-uns, pris au hasard, les Surveyer, les Lefebvre, les Frigon, les Loignon, les Baulieu, les Décarie, les Préfontaine, les Marius Dufresne, les Blanchard, les Terrault, les Duchastel, les Langlois, les Huet Massue qui vient lui aussi d'être nommé à un poste important de l'Institut des ingénieurs du Canada, à la présidence de la section de Montréal, les Duperron, les Lalonde, etc., etc. Dans les mines signalez les Faribault, les Poiré, tous deux docteurs ès Sciences. Les Buisson, les Alphonse Dufresne, les Galy, et parmi les plus jeunes, les D'Arçon, les Boyer, les Maurice Archambault, les Desjardins, Gagnier, Maher, etc.

Les mines

Permettez que je dise d'abord que nous désirons ardemment pousser nos jeunes gens vers l'exploitation des richesses naturelles. Nous savons qu'il y a un bel avenir pour les jeunes Canadiens français dans ce domaine, mais encore faut-il faire éclore des vocations et pour cela nous commençons à intéresser l'étudiant aux mines dès son séjour à l'Ecole. Durant les vacances nous cherchons à trouver de l'emploi pour un certain nombre d'entre eux.

Chaque année nous faisons appel aux directeurs de mines de la province de Québec pour leur demander de donner de l'emploi à nos étudiants, et nous sommes particulièrement favorables aux mines de la province de Québec: la mine Noman, la mine Siscoe, la mine Sullivan, la mine Hollinger, ont donné de l'emploi à nos étudiants, et à nos gradués.

C'est là un commencement plein de promesses. Nous verrons de cette façon éclore des vocations minières. Certains de nos ingénieurs finiront, grâce à leurs connaissances, leur esprit de persévérance et leur esprit de persévérance, par obtenir des postes de commandement dans les mines, et ils pourront ensuite appeler d'autres ingénieurs compatriotes à venir se joindre à eux, les protéger, les initier et les préparer au grand rôle qu'ils auront à jouer à leur tour dans l'exploitation de cette richesse naturelle, les mines. Entre temps, l'Ecole Polytechnique continue à orienter vers cette industrie les étudiants qui ont des aptitudes et un goût pour ce genre de travaux. Elle fonde dans ce but un cercle d'études qui permet à nos étudiants de prendre contact avec ces études spéciales; elle encourage de toutes façons ceux qui désirent se spécialiser dans les mines, elle organise la visite de certaines régions minières comme elle le fit l'an dernier, alors que nos étudiants de quatrième année eurent l'occasion de visiter un centre minier des plus intéressants, celui des Cantons de l'Est, avec ses mines d'amante de Thetford-les-Mines, de Coleraine et de Black Lake, ses mines de cuivre de Capellen, et également certaines carrières et la grande usine de fabrication d'outillage minier, de la compagnie Ingersoll-Rand à Sherbrooke. En cinquième année, l'étudiant qui le désire peut préparer une thèse de fin d'études sur un sujet de mine.

Sujets sur les mines

Cette année sur un total de 41 élèves il y en a sept qui ont choisi des sujets se rapportant à l'industrie minière, et sur la liste des sujets choisis l'on relève les suivants: 1.—Etablissement d'une usine métallurgique régionale ou centrale. 2.—Etablissement d'une usine de concentration de minerai. 3.—La mécanisation de l'industrie minière. 4.—Calcul de chevalement métallique (head-frame) et de la machinerie d'extraction d'un puits de mine. 5.—Etudes sur l'extraction de l'or des minerais aurifères réfractaires par les méthodes modernes; applications spéciales à la cyanuration. 6.—Développement d'une propriété minière à l'aide du forage au diamant. Avantages, résultats pratiques et économie du sujet. 7.—Perforation et emplacement des trous de mine. Etude des fleurets (en particulier des "fleurets à outeu détachables").

J'ai cru devoir faire l'énumération des sujets de mines choisis par nos élèves de cinquième année pour vous en montrer toute l'importance, et vous laisser voir que "ils peuvent aborder l'étude de tels sujets, il faut admettre que certains d'entre eux ont bien la vocation minière et escompter qu'ils sauront réussir dans ce champ d'action si l'on veut bien leur en ouvrir les portes.

Un département sur les études minières

Ce n'est là, je veux bien l'admettre, qu'un commencement, mais, je le répète, un commencement plein de promesses. C'est si l'on peut dire, le premier pas vers la spécialisation à laquelle nous songeons depuis longtemps. Nous en cautions dès l'automne dernier à l'honorable ministre des Mines de Québec, qui ne nous a pas ménagé ses encouragements. Quand les ingénieurs canadiens-français de l'Ecole Polytechnique auront fait leur marque dans les mines, et qu'il se sera établi un courant continu entre l'Ecole Polytechnique et l'industrie minière, il sera peut-être temps alors, sans abandonner la formation générale, de songer à fonder à notre Ecole un département où les études minières auront une plus large part et où les élèves pourront se spécialiser en mines dès leur séjour à l'Université. La réponse à tout cela doit venir de plus haut que moi. Les honorables ministres du cabinet provincial savent ce que je veux dire.

Boursiers

Entre temps, le gouvernement de la province de Québec, toujours très généreux à notre égard, continuera, j'en suis sûr, à accorder des bourses d'études à ceux de nos étudiants qui désirent se spécialiser en mines et en géologie. Cette année, grâce à la générosité de l'honorable ministre des Mines de Québec, nous avons cinq de nos diplômés à Queen's où ils se spécialisent.

Que l'honorable ministre ne soit pas surpris si je me présente à lui l'été prochain pour lui demander de bien vouloir doubler au moins le nombre de ses bourses, puisqu'il n'y a pas moins d'une dizaine de nos finissants qui désirent se spécialiser en mines. C'est là, croyons-nous, un placement très avantageux pour la province de Québec, que de fournir des fonds pour l'instruction de notre jeunesse, et le gouvernement actuel a fait magnifiquement sa part l'automne dernier en faveur de la jeunesse étudiante de l'Ecole Polytechnique, en fournissant en plus des bourses d'études à une dizaine d'autres jeunes gens actuellement en première année à l'Ecole Polytechnique. Sans l'aide du gouvernement, ces jeunes gens n'auraient pas eu les moyens de faire leurs études à notre Ecole.

L'Ecole elle-même fait sa large part dans ce domaine en accordant des bourses à ceux qui ne peuvent pas payer leurs cours. Elle se prive ainsi chaque année d'une somme de \$10,000 qu'elle inscrit au compte: "Encouragement, relèvement du niveau intellectuel de notre jeunesse". Sa récompense sera d'avoir formé de bons ingénieurs, des sujets utiles à la race, qui feront honneur à leur Alma Mater et à la race canadienne-française; et je suis sûr qu'elle sera ainsi simplement récompensée pour les sacrifices qu'elle aura consenti à faire.

Je m'excuse d'avoir été aussi long, mais j'ai cru devoir vous donner ces détails pour bien faire connaître à tous notre situation, et notre manière de voir. Je n'ai dit sans doute aucun mal de l'Ecole Polytechnique, et vous admettez que c'était de ma part chose toute naturelle de parler ainsi. Je ne crois pas non plus avoir exagéré ce que nous avons fait. C'est notre manière à nous, M. le recteur, de rendre service à l'Université de Montréal. Nous sommes d'ailleurs tellement préoccupés de bien faire, que nous n'avons ni le temps ni le goût de suivre d'autres personnes. L'Ecole Polytechnique est une belle et grande œuvre en elle-même, qui en vaut bien d'autres, et nous sommes heureux d'y avoir contribué suivant nos faibles moyens.

Un thé pour tous les goûts

THE "SALADA"

de l'Ecole Polytechnique dise ce que son école a fait, ce qu'elle fait, et ce qu'elle fera dans ce domaine. Je sais que beaucoup d'entre vous s'attendent à une déclaration et je ne veux désappointer personne.

Les mines

Permettez que je dise d'abord que nous désirons ardemment pousser nos jeunes gens vers l'exploitation des richesses naturelles. Nous savons qu'il y a un bel avenir pour les jeunes Canadiens français dans ce domaine, mais encore faut-il faire éclore des vocations et pour cela nous commençons à intéresser l'étudiant aux mines dès son séjour à l'Ecole. Durant les vacances nous cherchons à trouver de l'emploi pour un certain nombre d'entre eux.

Chaque année nous faisons appel aux directeurs de mines de la province de Québec pour leur demander de donner de l'emploi à nos étudiants, et nous sommes particulièrement favorables aux mines de la province de Québec: la mine Noman, la mine Siscoe, la mine Sullivan, la mine Hollinger, ont donné de l'emploi à nos étudiants, et à nos gradués.

C'est là un commencement plein de promesses. Nous verrons de cette façon éclore des vocations minières. Certains de nos ingénieurs finiront, grâce à leurs connaissances, leur esprit de persévérance et leur esprit de persévérance, par obtenir des postes de commandement dans les mines, et ils pourront ensuite appeler d'autres ingénieurs compatriotes à venir se joindre à eux, les protéger, les initier et les préparer au grand rôle qu'ils auront à jouer à leur tour dans l'exploitation de cette richesse naturelle, les mines. Entre temps, l'Ecole Polytechnique continue à orienter vers cette industrie les étudiants qui ont des aptitudes et un goût pour ce genre de travaux. Elle fonde dans ce but un cercle d'études qui permet à nos étudiants de prendre contact avec ces études spéciales; elle encourage de toutes façons ceux qui désirent se spécialiser dans les mines, elle organise la visite de certaines régions minières comme elle le fit l'an dernier, alors que nos étudiants de quatrième année eurent l'occasion de visiter un centre minier des plus intéressants, celui des Cantons de l'Est, avec ses mines d'amante de Thetford-les-Mines, de Coleraine et de Black Lake, ses mines de cuivre de Capellen, et également certaines carrières et la grande usine de fabrication d'outillage minier, de la compagnie Ingersoll-Rand à Sherbrooke. En cinquième année, l'étudiant qui le désire peut préparer une thèse de fin d'études sur un sujet de mine.

Sujets sur les mines

Cette année sur un total de 41 élèves il y en a sept qui ont choisi des sujets se rapportant à l'industrie minière, et sur la liste des sujets choisis l'on relève les suivants: 1.—Etablissement d'une usine métallurgique régionale ou centrale. 2.—Etablissement d'une usine de concentration de minerai. 3.—La mécanisation de l'industrie minière. 4.—Calcul de chevalement métallique (head-frame) et de la machinerie d'extraction d'un puits de mine. 5.—Etudes sur l'extraction de l'or des minerais aurifères réfractaires par les méthodes modernes; applications spéciales à la cyanuration. 6.—Développement d'une propriété minière à l'aide du forage au diamant. Avantages, résultats pratiques et économie du sujet. 7.—Perforation et emplacement des trous de mine. Etude des fleurets (en particulier des "fleurets à outeu détachables").

J'ai cru devoir faire l'énumération des sujets de mines choisis par nos élèves de cinquième année pour vous en montrer toute l'importance, et vous laisser voir que "ils peuvent aborder l'étude de tels sujets, il faut admettre que certains d'entre eux ont bien la vocation minière et escompter qu'ils sauront réussir dans ce champ d'action si l'on veut bien leur en ouvrir les portes.

Un département sur les études minières

Ce n'est là, je veux bien l'admettre, qu'un commencement, mais, je le répète, un commencement plein de promesses. C'est si l'on peut dire, le premier pas vers la spécialisation à laquelle nous songeons depuis longtemps. Nous en cautions dès l'automne dernier à l'honorable ministre des Mines de Québec, qui ne nous a pas ménagé ses encouragements. Quand les ingénieurs canadiens-français de l'Ecole Polytechnique auront fait leur marque dans les mines, et qu'il se sera établi un courant continu entre l'Ecole Polytechnique et l'industrie minière, il sera peut-être temps alors, sans abandonner la formation générale, de songer à fonder à notre Ecole un département où les études minières auront une plus large part et où les élèves pourront se spécialiser en mines dès leur séjour à l'Université. La réponse à tout cela doit venir de plus haut que moi. Les honorables ministres du cabinet provincial savent ce que je veux dire.

Boursiers

Entre temps, le gouvernement de la province de Québec, toujours très généreux à notre égard, continuera, j'en suis sûr, à accorder des bourses d'études à ceux de nos étudiants qui désirent se spécialiser en mines et en géologie. Cette année, grâce à la générosité de l'honorable ministre des Mines de Québec, nous avons cinq de nos diplômés à Queen's où ils se spécialisent.

Que l'honorable ministre ne soit pas surpris si je me présente à lui l'été prochain pour lui demander de bien vouloir doubler au moins le nombre de ses bourses, puisqu'il n'y a pas moins d'une dizaine de nos finissants qui désirent se spécialiser en mines. C'est là, croyons-nous, un placement très avantageux pour la province de Québec, que de fournir des fonds pour l'instruction de notre jeunesse, et le gouvernement actuel a fait magnifiquement sa part l'automne dernier en faveur de la jeunesse étudiante de l'Ecole Polytechnique, en fournissant en plus des bourses d'études à une dizaine d'autres jeunes gens actuellement en première année à l'Ecole Polytechnique. Sans l'aide du gouvernement, ces jeunes gens n'auraient pas eu les moyens de faire leurs études à notre Ecole.

L'Ecole elle-même fait sa large part dans ce domaine en accordant des bourses à ceux qui ne peuvent pas payer leurs cours. Elle se prive ainsi chaque année d'une somme de \$10,000 qu'elle inscrit au compte: "Encouragement, relèvement du niveau intellectuel de notre jeunesse". Sa récompense sera d'avoir formé de bons ingénieurs, des sujets utiles à la race, qui feront honneur à leur Alma Mater et à la race canadienne-française; et je suis sûr qu'elle sera ainsi simplement récompensée pour les sacrifices qu'elle aura consenti à faire.

Je m'excuse d'avoir été aussi long, mais j'ai cru devoir vous donner ces détails pour bien faire connaître à tous notre situation, et notre manière de voir. Je n'ai dit sans doute aucun mal de l'Ecole Polytechnique, et vous admettez que c'était de ma part chose toute naturelle de parler ainsi. Je ne crois pas non plus avoir exagéré ce que nous avons fait. C'est notre manière à nous, M. le recteur, de rendre service à l'Université de Montréal. Nous sommes d'ailleurs tellement préoccupés de bien faire, que nous n'avons ni le temps ni le goût de suivre d'autres personnes. L'Ecole Polytechnique est une belle et grande œuvre en elle-même, qui en vaut bien d'autres, et nous sommes heureux d'y avoir contribué suivant nos faibles moyens.

La guignolée des colons à la section Mont-Royal de l'A. C. V.

"La Pête des Colons" organisée le 20 décembre dernier a dû se continuer après les fêtes, pour deux raisons qui se complètent: 1.—Les demandes que la section Mont-Royal reçoit des différents centres de colonisation; 2.—L'offre de dons qui s'est continuée depuis la première organisation.

Comme cette nouvelle "Guignolée" se terminera le 15 février, la section Mont-Royal fait un dernier appel à ses membres et au public qui peuvent disposer de quelques objets.

Il n'est pas nécessaire de faire une liste de choses que la section accepte, elle prend tout ce qu'on lui offre, car tout ce qui ne sert plus lui peut être utile aux colons. Allez-y donc sans gêne, depuis un harmonium jusqu'à une chaise, une armoire, des livres, des journaux, des cahiers, des objets de toilette, etc., tout est accepté avec plaisir.

Messieurs les marchands de toutes catégories qui avez trouvé, dans votre inventaire, des marchandises dévalorisées, démodées ou de vente difficile, faites-en des caisses et la section Mont-Royal en fera la distribution.

Point n'est besoin de vous déranger pour remettre ces objets; il suffit d'appeler une des personnes suivantes en leur donnant distinctement votre nom et votre adresse:

M. J.-A. Bernier, 489, rue St-Sulpice, L. 1242; J.-B. Lacombe, 355, rue McGill, MA. 4731; Zénon Gagné, 11201, Bois-de-Boulogne, BY. 0156; Elie Rodier, 5124, rue Casgrain, D. 0887; Chas-E. Lavigne, 3751, rue Lacombe, EL. 3435. (Communiqué)

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

M. LABRECQUE, I.C.
M. CAILLIOL, I.C.
G. J. PAPINEAU, I.C.
ARPENTEURS-GEOMETRES

INGENIEURS/CONSEILS

LES INGENIEURS ASSOCIES LIMITE
10 QUEL. RUE ST-JACQUES - MONTREAL
PLATEAU 3451-3452 - EDIFICE THEMI

P.-J. Leduc, I.C., M.P.P.
J. Leblanc, I.E., A.G.

F.-J. Leduc & Associés
INGENIEURS-CONSEILS
Travaux municipaux, Chimie industrielle, Expertises légales, Argenteur et Serrurier, Béton armé, Brevets, Marques de commerce.

Ch. 23, Edifice St-Denis, HA. 5341
354 EST, RUE ST-CATHERINE

ASSURANCES

HORACE LABRECQUE INC.
COURTIERS EN ASSURANCES
Nous invitons les Communautés Religieuses à se prévaloir de nos services particuliers.

441 St-François-Xavier - Montréal
Tél. Marquette 2383-2384

AVOCATS

Tél. Harbord 0751
Démétrius Baril, B.S., L.L.B.
AVOCAT

Chambre 301
418 rue St-Sulpice - Montréal
1-12-38

Maurice Dupré, C.R.
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, de Billy, Prévost et Hôme
80 rue St-Pierre
Téléphone: 2-4778 - Québec

Tél. Harbord 1196-1197-1198
LAMOTHE CHARBONNEAU
AVOCATS

J.-C. Lamothe, L.L.B., C.R., J.-P. Charbonneau, B.C.L., N. Charbonneau, B.C.L., J.-L. Charbonneau, L.L.B.
Edifice Aldred, coin Notre-Dame et Place d'Armes - Montréal

Anastase Vanier, C.R., Guy Vanier, C.R.
Vanier & Vanier
AVOCATS

57 onest, rue Saint-Jacques
Tél. Harbord 2841

BREVETS D'INVENTIONS

MANUEL DE L'INVENTEUR
GRATIS
ALBERT FOURNIER
534 ST-CATHERINE EST MONTREAL

INVENTIONS

Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal

MARQUES DE COMMERCE

Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.

MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal

BRIQUETEUR-MAÇON

Briquetage et maçonnerie de tout genre
Spécialité: Réparations

E.-J. LECLAIR
ENTREPRENEUR
4267a, rue Bordeaux - AMherst 8730
17-6-39

COMPTABLE

Edmond Caron, B.A.,
L.S.C.-C.A.
Licencié en sciences comptables
Comptable agréé - Chartered Accountant

Spécialiste en Impôt sur le Revenu
58 rue St-Jacques
Harbord 3655
TROIS-RIVIERES
13-12-38

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

TARIF des annonces classifiées ou "DEVOIR"

Téléphone: 861air 3361

1 sou le mot 250 minimum comptant.

Annonces facturées 1/10 le mot.

400 mots minimum.

NAISSANCES SERVICES SERVICES ANNIVERSAIRES GRANDES MESSES REMERCIEMENTS POUR SYMPATHIES ET AUTRES 2c par mot minimum de 50c. FIANÇAILLES PROCHAINS MARIAGES MARIAGES \$1.00 par insertion

EMPLOI DEMANDE

Comptable âgé sérieux, expérience générale de bureau, demande comptabilité, jour ou soir. Organisation de compagnie. DO. 8643. j.a.o.

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: 861air 3361*

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays

Rapport financier de la "Sun Life" pour 1936

En 1937 les assurés ayant le droit de participation aux bénéfices recevront des dividendes plus élevés

Le rapport financier de la Sun Life Assurance Company of Canada pour 1936, qui paraît aujourd'hui, est un document intéressant, car il révèle l'ampleur de la participation aux bénéfices de la compagnie. Le rapport indique que la Sun Life a versé à ses assurés, en 1936, des dividendes s'élevant à 10 millions de dollars. Ce chiffre est le résultat de la participation aux bénéfices de la compagnie, qui a été de 10 millions de dollars en 1936, contre 8 millions en 1935. Le rapport indique également que la Sun Life a versé à ses assurés, en 1936, des dividendes s'élevant à 10 millions de dollars. Ce chiffre est le résultat de la participation aux bénéfices de la compagnie, qui a été de 10 millions de dollars en 1936, contre 8 millions en 1935.

Le rapport financier de la Sun Life Assurance Company of Canada pour 1936, qui paraît aujourd'hui, est un document intéressant, car il révèle l'ampleur de la participation aux bénéfices de la compagnie. Le rapport indique que la Sun Life a versé à ses assurés, en 1936, des dividendes s'élevant à 10 millions de dollars. Ce chiffre est le résultat de la participation aux bénéfices de la compagnie, qui a été de 10 millions de dollars en 1936, contre 8 millions en 1935. Le rapport indique également que la Sun Life a versé à ses assurés, en 1936, des dividendes s'élevant à 10 millions de dollars. Ce chiffre est le résultat de la participation aux bénéfices de la compagnie, qui a été de 10 millions de dollars en 1936, contre 8 millions en 1935.

Assurance en vigueur	Recettes	Versements aux assurés	Actif
936	\$2,775,949.087	\$164,083,595.82	\$77,489,304.60
926	1,293,840.970	78,972,906.39	38,576,463.33
916	282,687.733	18,499,131.62	7,578,016.87
906	102,566.399	6,212,615.02	1,980,855.52

Le 600e anniversaire du roi Charles V

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné. Le roi Charles V a été couronné à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Paris. — La France vient de célébrer le 600e anniversaire de la naissance d'un de ses plus grands rois, Charles V, qui vit le jour le 21 janvier 1337, au Château de Vincennes, près de Paris. Les fêtes commencent à la Bibliothèque Nationale, le Palais de Justice, la Place de la Bastille où le roi Charles V a été couronné.

Le banquet des restaurateurs

Présidence de MM. Duplessis, Layton et Raynault

Plusieurs centaines de convives ont assisté, hier soir, au Mont-Royal, au banquet offert par la Ligue des Restaurateurs de la Province à M. Joseph Bilodeau, ministre provincial de l'Industrie et du Commerce, sous la présidence de M. F.-X. Moisan, président de la Ligue.

MM. Maurice Duplessis, premier ministre de la province, Gilbert Layton, ministre sans portefeuille, Adhemar Raynault, maire de Montréal, ont assisté à une partie du banquet et y ont porté la parole. Tous les trois ont prononcé leur collaboration entière aux restaurateurs.

Le premier ministre a dit que la Ligue des Restaurateurs a raison de se plaindre de la concurrence que leur font les pharmaciens qui ont des buffets et servent des repas complets. Il y a, dans ce domaine, des réformes nécessaires, et M. Duplessis promet que le gouvernement aidera les restaurateurs dans les limites de la justice. Le premier ministre termine en faisant l'éloge du jeune ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Bilodeau, "l'un des meilleurs ministres de toutes les administrations depuis la Confédération".

M. Moisan, président du banquet, M. F.-X. Moisan, a exhalé, en un style savoureux, les plaintes des restaurateurs, particulièrement en ce qui a trait à la concurrence des pharmaciens et des magasins à rayons. Il a demandé au gouvernement une juste classification du commerce, se plaignant que des commerçants de toute espèce empiètent dans le domaine du restaurant et dénaturent le goût des gens en adulérant la qualité des mets canadiens.

M. Louis Francoeur, journaliste, invité à porter le toast à la gourmandise, l'a fait de façon fort piquante.

Il y eut aussi des discours par MM. Descloux, Artois, Grivakis, etc. La principale allocution de la soirée fut prononcée par l'hôte d'honneur, M. Bilodeau, qui a donné des conseils judicieux aux restaurateurs. (Nous publierons, demain, au texte, les discours de M. Bilodeau).

Feu Mme J.-A. Ladouceur

Mme J. Avila Ladouceur est décédée avant-hier, après une courte maladie. La défunte, née Giroux (Pauline), était la fille de M. Pierre B. Giroux, surintendant des entrepôts frigorifiques du port de Montréal.

Lui survivent: son mari; une fille, Monique, et un fils, Hubert; sa sœur, Fernande (Mme Paul H. Poirier); deux nièces, Joceline et Lucille Poirier; son neveu, Robert Poirier; ses beaux-parents, M. et Mme C. Ladouceur, de Ste-Geneviève; un oncle, M. Hercule Giroux.

Les funérailles auront lieu demain matin, à 9 h., en l'église Ste-Madeleine d'Outremont.

Nous condolons à la famille en deuil.

\$650,000 de travaux pour la ville de Hull

Hull, 9 (C.P.). — M. J. S. Bourque, ministre des Travaux publics de la province de Québec, annonce la construction, l'été prochain, d'une nouvelle prison pour la ville de Hull, au coût de \$650,000.

Une fois cet édifice construit, le gouvernement fera bâtir un nouveau palais de justice, qui coûtera environ \$350,000.

M. Bourque était à Hull, hier, à la recherche du meilleur emplacement pour cette prison.

La mission de la baie d'Hudson aura un nouveau navire

Rome, 9 (C.P.). — Mgr Arsène Turqueti, vicaire apostolique de la baie d'Hudson, a annoncé, hier, que la mission de la baie d'Hudson aura un nouveau navire pour remplacer le "Pie XI" qui est devenu insuffisant pour assurer les communications entre les divers postes du vaste territoire. Le vicaire apostolique de la baie d'Hudson qui vient de quitter Rome pour retourner au Canada, a dit qu'il était venu au Vatican pour faire rapport sur le progrès de sa mission et obtenir un nouveau navire.

Feu M. Willie Laroche

Sorel, 9. — M. Willie Laroche, propriétaire de l'Hotel Laroche, ancien joueur de hockey de l'équipe des Canadiens, est mort ici hier. Lui survivent: son père, Narcisse Laroche, âgé de 81 ans; sa femme, née Thibault (Louise); trois fils, Willie, de Hartford, Conn.; Wildor, de Sorel; Dollard, de Sorel; une fille, Mme Arthur Joly, de Sorel; un beau-fils, Roland Sylvestre, de Sorel.

Les funérailles auront lieu demain matin à Sorel.

Mort du R. P. Gagneur

Sault-Ste-Marie, Ont., 9. — Le Père William Gagneur, S.J., l'un des prêtres les plus connus du nord de l'Ontario, est mort à l'hôpital du Sault-Ste-Marie, à l'âge de 79 ans. Il avait célébré au mois de mai son jubilé d'or sacerdotal. Le Père Gagneur s'est longtemps dévoué dans les missions indiennes de la région et il avait étudié la langue "ojibway", qui, selon lui, contient de 100,000 à 200,000 mots. Il était natif de Guelph, province d'Ontario.

Les funérailles auront lieu jeudi.

A l'hôpital Saint-Luc

Les autorités de l'hôpital Saint-Luc nous prient d'annoncer que les visiteurs ne seront pas reçus dans les salles jusqu'à nouvel ordre.

Le radio-journal à bord de la "Normandie"

New-York, 8. — Le paquebot Normandie arrivera à New-York demain. Au cours de sa présente traversée, on a inauguré à bord de ce paquebot français une émission quotidienne de radio-journal.

Au bar, sur les ponts proménades, dans le jardin d'hiver, au fumoir, les conversations s'arrêtent, les verbes se posent, les têtes se tournent, le "radio-journal Normandie" commence. Ainsi, au moins une fois par jour, la voix chaude d'Henri Villard, commissaire principal à bord de Normandie, fait connaître en deux langues les nouvelles de cette ville de trois mille habitants qui change tous les quatre jours de continent.

Cette innovation heureuse qui complète la publication dans le journal de bord l'Atlantique, de nouvelles reçues du monde entier par T.S.F. a recueilli le plus franc succès auprès des passagers et sera reprise pendant les voyages de 1937.

La conférence de M. Lancôt

M. J.-B. Lancôt, secrétaire du service de la Colonisation du C.N.R. (section canadienne-française), inaugure la saison de la Société des Conférences de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, en présentant, vendredi soir le 12 février, à 8 h. 30, à l'Auditorium du Plateau, une causerie intitulée "Considérations économiques de la Colonisation". M. J.-Ernest Laforte, sous-ministre de la Colonisation, présidera.

MM. Gustave Longtin et Paul Doyon sont au programme musical.

La soirée commence à 8 h. 30. L'entrée est libre.

Bal annuel des libéraux de St-Jacques

C'est ce soir qu'a lieu, au Club Canadien, le bal annuel du Club Letellier-St-Jacques et de la Jeunesse libérale de St-Jacques, sous la présidence d'honneur conjointe de M. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, et de M. Wilfrid Gagnon, administrateur du Canadian National.

On peut se procurer des billets en communiquant avec MM. J. René Joly, ou M. Gustave Meunier, FR. 4336.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 261,805, H. E. PETERSON, de Sandviken, Suède, accordé le 19 juin 1928, pour "CHASSIS DE SCIE" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 321,438, FINKA ELEKTROKEMISIA AK., concessionnaire de P. O. BUCHANAN, concessionnaire de Ugo Patagonia, Finlande, accordé le 12 avril 1925, pour "TRAITEMENT DES CELLULOSES" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 324,819, SOCIETA ITALIANA PIRELLI, concessionnaire de Ugo Patagonia, Italie, accordé le 2 août 1922, pour "FABRICATION DE CAOUTCHOUC" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 320,911, THE BRITISH XYLOTYPE CO. LIMITED, concessionnaire de Sydney W. Shell, de Londres, Angleterre, accordé le 22 mars 1922, pour "BALLE EN CAOUTCHOUC" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 331,041, HUGO JUNKERS, de Dessau, Allemagne, accordé le 21 mars 1923, pour "ELEMENT DE CONSTRUCTION" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 331,041, HUGO JUNKERS, de Dessau, Allemagne, accordé le 21 mars 1923, pour "ELEMENT DE CONSTRUCTION" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Le radio-journal à bord de la "Normandie"

New-York, 8. — Le paquebot Normandie arrivera à New-York demain. Au cours de sa présente traversée, on a inauguré à bord de ce paquebot français une émission quotidienne de radio-journal.

Au bar, sur les ponts proménades, dans le jardin d'hiver, au fumoir, les conversations s'arrêtent, les verbes se posent, les têtes se tournent, le "radio-journal Normandie" commence. Ainsi, au moins une fois par jour, la voix chaude d'Henri Villard, commissaire principal à bord de Normandie, fait connaître en deux langues les nouvelles de cette ville de trois mille habitants qui change tous les quatre jours de continent.

Cette innovation heureuse qui complète la publication dans le journal de bord l'Atlantique, de nouvelles reçues du monde entier par T.S.F. a recueilli le plus franc succès auprès des passagers et sera reprise pendant les voyages de 1937.

La conférence de M. Lancôt

M. J.-B. Lancôt, secrétaire du service de la Colonisation du C.N.R. (section canadienne-française), inaugure la saison de la Société des Conférences de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, en présentant, vendredi soir le 12 février, à 8 h. 30, à l'Auditorium du Plateau, une causerie intitulée "Considérations économiques de la Colonisation". M. J.-Ernest Laforte, sous-ministre de la Colonisation, présidera.

MM. Gustave Longtin et Paul Doyon sont au programme musical.

La soirée commence à 8 h. 30. L'entrée est libre.

Bal annuel des libéraux de St-Jacques

C'est ce soir qu'a lieu, au Club Canadien, le bal annuel du Club Letellier-St-Jacques et de la Jeunesse libérale de St-Jacques, sous la présidence d'honneur conjointe de M. Fernand Rinfret, secrétaire d'Etat, et de M. Wilfrid Gagnon, administrateur du Canadian National.

On peut se procurer des billets en communiquant avec MM. J. René Joly, ou M. Gustave Meunier, FR. 4336.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 261,805, H. E. PETERSON, de Sandviken, Suède, accordé le 19 juin 1928, pour "CHASSIS DE SCIE" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder ses droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 321,438, FINKA ELEKTROKEMISIA AK., concessionnaire de P. O. BUCHANAN, concessionnaire de Ugo Patagonia, Finlande, accordé le 12 avril 1925, pour "TRAITEMENT DES CELLULOSES" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 324,819, SOCIETA ITALIANA PIRELLI, concessionnaire de Ugo Patagonia, Italie, accordé le 2 août 1922, pour "FABRICATION DE CAOUTCHOUC" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 320,911, THE BRITISH XYLOTYPE CO. LIMITED, concessionnaire de Sydney W. Shell, de Londres, Angleterre, accordé le 22 mars 1922, pour "BALLE EN CAOUTCHOUC" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 331,041, HUGO JUNKERS, de Dessau, Allemagne, accordé le 21 mars 1923, pour "ELEMENT DE CONSTRUCTION" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.

Pour autres renseignements, adressez-vous à MARION & MARION, 1260 rue Université, Montréal.

AVIS DE BREVET

A TOUS LES INTERESSES. — Saches que le propriétaire du brevet canadien No 331,041, HUGO JUNKERS, de Dessau, Allemagne, accordé le 21 mars 1923, pour "ELEMENT DE CONSTRUCTION" désirerait accorder des licences à des industriels pouvant s'occuper de l'exploitation de cette invention ou consentir à leur céder leurs droits sur ce brevet.



ACCESSOIRES ELECTRIQUES en gros

5632, ave. du Parc MONTREAL CA. 5731

Paul Valéry et les marionnettes

Paris, 9. (Havas). — Paul Valéry annonce la renaissance de la marionnette. Quatre fois par semaine, pendant la durée de l'exposition de Paris, un théâtre de marionnettes donnera des représentations. Pour fêter cette victoire, de nombreux compagnons venus de toutes les régions de France se réuniront dans la soirée du 5 février sous la présidence de Marcel Temporal, leur grand maître. Compositeurs, auteurs dramatiques, professeurs, amateurs, tous les compagnons porteront armoiries à leur épaule gauche les couleurs de leur spécialité.

L'hôte d'honneur de la fête était le poète Paul Valéry, de l'Académie française, qui, dans un discours longuement acclamé, déclara qu'il considérait les marionnettes comme les plus grands et les plus humains des artistes. "A l'âge de neuf ans, déclara-t-il, j'ai écrit un ouvrage dramatique qui fut interprété par des marionnettes italiennes, dont une vieille tante m'avait fait cadeau. A douze ans, j'habillais des personnages à tête de bois et jouais pour moi-même des petits actes de ma composition". De nombreux gens de théâtre assistaient à cette fête. Et l'un d'eux, auteur en renom, avouait à sa voisine: "Je suis sûr que j'adorerais les marionnettes, au moins pour une raison: elles ne protestent jamais quand leur nom n'est pas en assez grosses lettres sur l'affiche".

Le Dr Ph. Hamel

Québec, 9. (C.P.). — M. le Dr Philippe Hamel, député de Québec-Centre à l'Assemblée législative, vient d'être nommé membre de l'Académie internationale d'odontologie, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la science de la dentisterie. La nouvelle est venue hier de Buenos-Ayres, où se trouve le secrétariat de la société.

Démonstration culinaire à l'Ecole d'éducation familiale et sociale

A l'Ecole d'éducation familiale et sociale, 1215 boul. St-Joseph, est la démonstration culinaire aura lieu mercredi à 2 h. et le soir à 7 h. 30. Le menu de la St-Valentin y sera exécuté devant l'auditoire en présence de réceptions qui seront données dimanche prochain. Menu: bœuf à la sauce, langue en choucroute, salade valentine, croquettes St-Amour, crème italienne à la St-Valentin.

Un duo d'âmes

Canitènes, chants à la gloire des humbles choses de la vie. Un livre reposant, fortifiant. Deux âmes d'artistes y donnent le secret d'embellir l'existence. Les bois gravés de l'époux, Rodolphe Duguay, chantent à leur façon les choses, les âmes, les enfants, l'Evangile. Les poèmes en prose de l'épouse, Jeanne L'Archevêque-Duguay, exaltent avec ferveur et simplicité la noblesse souriante des menus événements, des faits qui enveloppent notre vie, des personnages qui nous côtoient. La vie du foyer surtout prend dans ces poèmes sa vraie couleur. Un grand livre qu'il faut lire lentement, dans le calme. Edition très soignée et très élégante sortie des ateliers Beauchemin. En vente au Devoir: \$1.00 franco.

REPOS — PLAISIR — SOLEIL — AIR SALIN

2 ou 3 départs hebdomadaires de New-York et Boston.

BERMUDES

Aller et retour (4 jours en mer)..... \$60.

● Séjour entre les raccordements — chambre et repas, par jour..... \$7.00

HAITI Tous les jeudis de New-York.

11 jours (dont 2 à Port-au-Prince) passage aller et retour, cabine, repas..... \$125.

ANTILLES	PANAMA	AMERIQUE DU SUD
(N.-Y. de New-York — B. de Boston — l'avant-veille de Halifax)		
Navires	Départs	Durée minimum
Champlain (10)	N.-Y., 10 fév.	12
Saturnia (15)	N.-Y., 11 fév.	7
Fort Townsend (4)	N.-Y., 11 fév.	25
Lady Hawkins (11)	B., 13 fév.	20-A
Lady Hawkins (2)	B., 13 fév.	16
Carinthia (11)	N.-Y., 13 fév.	6
Emp. of Australia (12)	N.-Y., 17 fév.	40
Acquaria (13)	N.-Y., 17 fév.	20
Britannic (16)	N.-Y., 17 fév.	20
Lafayette (6)	N.-Y., 19 fév.	17
Lady Rodney (3)	B., 20 fév.	19-B
Carinthia (11)	N.-Y., 20 fév.	6
New-York (16)	N.-Y., 20 fév.	19
Champlain (5)	N.-Y., 24 fév.	34
Pilsudski (18)	N.-Y., 25 fév.	18
Nerissa (4)	N.-Y., 25 fév.	25
Statendam (9)	N.-Y., 27 fév.	18
Lady Drake (1)	B., 27 fév.	30-A
Lady Drake (2)	B., 27 fév.	16
Carinthia (11)	N.-Y., 27 fév.	6
Georgic (16)	N.-Y., 27 fév.	2200

A. Hébergement Guyane comprise — B. Hébergement Jamaïque compris.

NOMBREUSES AUTRES CROISIÈRES TOUT L'HIVER

LISTE SUR DEMANDE — DIRE DATE PREFEREE.

- | | |
|--|---|
| (1) — Bermudes, St-Christophe, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominique, Ste-Lucie, Barbades, St-Vincent, Grenade, Trinidad. | (9) — Porto Rico, Guadeloupe, Grenade, Trinidad, Venezuela, Curaçao. |
| (2) — Comme ci-dessus jusqu'à Dominique inclusivement. | (10) — Cuba, Panama, Jamaïque, Bahamas. |
| (3) — Bermudes, Bahamas, Jamaïque, Panama, St-Thomas, St-Croix, St-Martin, St-Christophe, Antigua, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Ste-Lucie, Barbades, Trinidad, Guyane. | (11) — Bahamas. |
| (4) — Antilles et Méditerranée. | (12) — Martinique, Trinidad, Curaçao, Panama, Jamaïque, Cuba, Bahamas. |
| (5) — Martinique, Trinidad, Grenade, Venezuela, Panama, Cuba. | (13) — Antilles et Amérique du Sud. |
| (6) — Porto-Rico, Martinique, Trinidad, Curaçao, Colombie, Cuba. | (14) — Porto-Rico, St-Kitts, Antigua, Guadeloupe, Martinique, Barbades, St-Vincent, Guyane. |
| (7) — Porto-Rico, Trinidad, Venezuela, Curaçao, Colombie, Panama, Jamaïque, Cuba. | (15) — Cuba, Bahamas. |
| (8) — St-Thomas, Martinique, Trinidad, Grenade, Venezuela, Curaçao, Colombie, Panama, Jamaïque, Cuba. | |

MEDITERRANEE — TERRE-SAINTE

Le banquet Leduc à St-Alphonse d'Youville

Le ministre de la Voirie expose ce que le gouvernement Duplessis a déjà fait pour mater les trusts, le relèvement économique de la province, etc. — Projets pour le comté de Laval

L'eau bénite est taxée à \$1,270 par année, dit le R. P. Journault, curé de Saint-Alphonse — Les communautés enseignantes et la Commission scolaire

M. Duplessis promet une réduction des taux de l'électricité à Montréal et des salaires raisonnables dans les grands magasins

Les électeurs de M. F.-J. Leduc, député du comté Laval et ministre de la Voirie, lui ont offert un grand banquet, hier soir, dans le sous-sol de l'église St-Alphonse d'Youville.

M. Leduc a été MM. Paul Corbett, E. Thérien, F. Leduc, et R. P. Journault, curé de Saint-Alphonse d'Youville, Maurice Duplessis, Antonio Barrette et Adhémar Raynault.

On estime que près de 1400 convives se pressaient dans la salle, ce qui est un fait sans précédent dans cette partie de la ville.

Des fleurs ont été présentées à M. Leduc.

M. F.-J. LEDUC

Le ministre de la Voirie remercie les électeurs qui ont bien voulu lui donner ce témoignage de confiance et le premier ministre qui, malgré la tâche absorbante des travaux pour la prochaine session de la Législature, a bien voulu assister au banquet.

M. Leduc dit que la nouvelle administration provinciale n'a pas trompé les grands espoirs qu'on fondait sur elle. Lors de la campagne électorale, les candidats de l'Union Nationale avaient dit à la population: Donnez un mandat de confiance à Maurice Duplessis, et vous verrez s'assainir la politique provinciale; vous verrez pour suivre contre les grands trusts la lutte nécessaire pour le relèvement économique de la province.

Et il a tenu parole; il a porté la lutte sur tous les domaines. Nous avons dit que Maurice Duplessis ne baisserait pas la tête devant les puissances d'argent. Or quel a été le premier geste de Maurice Duplessis, sinon d'obtenir des puissances d'argent un prêt de \$50,000,000 à des taux inconnus jusqu'à date, tellement ils étaient favorables à la province et à la population? Car c'était une manière de pressurer la population que d'imposer des taux d'intérêt trop élevés.

Au trust du papier qui avait détruit une grande partie de notre épargne nationale, il a dit: Vous n'établirez pas de nouveaux moulins dans cette province avant d'avoir ouvert de nouveaux fermes.

Et quand il s'est agi de protéger le capital humain, de protéger nos frères les bûcherons qui montent l'hiver dans les forêts, Maurice Duplessis a imposé des conditions équitables pour obliger les compagnies à payer des salaires raisonnables, pour les obliger à donner des conditions de travail raisonnables, pour permettre aux bûcherons d'acheter dans ces chantiers aux mêmes prix que dans le cours ordinaire du commerce.

Il a fait plus que cela pour lutter contre la finance malsaine, contre les trusts d'argent, par son bill no 5, sur le contrôle des émissions d'obligations. Il a donné une garantie à la petite épargne en obligeant les compagnies à garantir leurs émissions d'obligations, dans une proportion de 100%, par des valeurs immobilières. (App.)

Savez-vous que si nous avions eu Maurice Duplessis comme premier ministre en 1925, nos épargnants n'auraient pas perdu une trentaine de millions de dollars dans le trust du papier de la région du St-Maurice et du lac St-Jean? Cette loi a été un chef-d'œuvre de législation pratique, simple et efficace.

Grand réalisateur

Chez nos adversaires, on vous disait parfois que Maurice Duplessis était un grand théoricien. Mais sa principale qualité dominante, c'est qu'il est aussi un grand réalisateur. Au cours de la campagne électorale, Maurice Duplessis disait qu'il faut à tout prix sauver la petite propriété, rempart de l'ordre et assise indispensable de la prospérité économique. Malgré les difficultés légales très compliquées, qui veulent que les provinces n'aient pas le droit de déterminer le taux de l'argent, M. Duplessis a réussi dans la loi du moratoire à fixer le taux de l'intérêt exigible à 5% et reversant sur le capital du la balance de l'intérêt dû. Il avait, en fait, fait baisser le taux de l'intérêt en temps utile. Si cette loi avait été passée au temps voulu, il y a quelques années, nous aurions pu empêcher une foule de propriétaires d'aller à la ruine.

Cette loi, qui aide le petit propriétaire, est utile également au prêteur, car elle garantit sa créance dans une large mesure. En sauvant le petit propriétaire, on sauve aussi le prêteur, et ce, dans un temps où l'on sait que le trust de l'argent contrôle une grande partie de la propriété et qu'il est à l'affût pour s'emparer de la petite propriété en détresse. Aussi les petits propriétaires doivent-ils un grand merci à Maurice Duplessis.

Du travail

M. Duplessis avait promis de donner du travail le plus tôt possible au travail le plus tôt possible à son amour et à sa sollicitude pour la classe du travail. M. Tremblay a réussi à convaincre le cabinet d'accepter un programme de travaux qui ont bénéficié aux chômeurs et aux propriétaires. Partout, dans la ville de Montréal, comme ailleurs, des travaux considérables ont été faits et commencés, des parcs aménagés, de nouvelles routes ouvertes.

L'administration provinciale va continuer car c'est l'ardeur du premier ministre que tous les départements tentent tous les efforts possibles pour donner du travail et mettre fin au chômage.

Projet pour Laval

M. Leduc mentionne ensuite les grands travaux qu'il projette pour le comté. Le premier de ces projets est la construction d'une usine d'épuration pour assainir une fois pour toutes la rivière des Prairies, un des bijoux donnés par la nature pour l'embellissement de Montréal et du comté de Laval en particulier. M. Leduc rappelle qu'il a préconisé et défendu ce projet au conseil municipal, avec le concours de tous les échevins du nord.

L'autre projet sera la disparition des carrières pour permettre à plusieurs paroisses de continuer leur développement normal actuellement entravé par la présence de ces carrières.

La voirie

M. Leduc dit que, dans certains milieux, on semble s'être mépris sur certaines directives données au département de la voirie. Dès le début il a fallu s'appuyer sur les techniciens. Mais ce n'est pas la politique exclusive du département. Il a besoin du concours de tous ceux qui constituent la grande famille de la voirie, des techniciens diplômés et des techniciens non diplômés, en tant qu'ils sont probes, travailleurs et qualifiés. Nous avons besoin, dit-il, à côté des réalisateurs, d'un personnel comptable qui vérifiera chaque jour afin que l'argent prêté au département de la Voirie pour la gestion de la voirie donne le rendement équilibré.

Quant au programme de la voirie, M. Leduc dit qu'il est trop tôt pour en donner les grandes lignes. Les trois principales sont d'unir les centres entre eux par les chemins les plus courts, réunir les grands centres et continuer l'oeuvre de voirie rurale.

M. Leduc termine en faisant l'éloge de M. Adhémar Raynault, maire de Montréal.

R. P. EMILE JOURNAULT

Le saint patron de notre paroisse, dit le R. P. Journault, ne doit pas être mécontent d'offrir l'hospitalité au premier ministre. M. Leduc et à leurs collègues. Car avant d'être le grand apôtre qu'on sait, le grand saint fut avocat brillant et il ne l'a jamais oublié. Plus tard, dans ses règles de morale, il a tracé celles des maîtres du barreau, et leurs devoirs et leurs droits.

Mais je me demande si saint Alphonse voyant chez lui tous ces honorables ministres qui président aux destinées de la chose publique, ne se serait pas cette occasion d'exprimer son étonnement. Car, il est oiseux de se le cacher; il y a quelque chose d'anormal dans notre administration municipale. Le bon Dieu est certainement le premier citoyen de Montréal, sans compter qu'il en est le plus grand bienfaiteur. Or, est-ce qu'il n'y a pas une sorte d'inconvenance à lui faire payer toutes les taxes imposées sur nos églises, c'est-à-dire dans les maisons qu'il a choisies pour habiter parmi nous? Car on lui fait payer et la taxe d'eau, et les pavages, et les expropriations, et l'enlèvement de la neige, et même, ce qui cadre encore plus mal, les égouts. Or, il ne faut tout de même pas perdre de vue ce fait que ce n'est pas le bon Dieu qui est chez nous, mais bien nous qui sommes chez lui.

Il y a là un manque de respect que les Anglais d'Angleterre condamneraient dans cette parole souvent redite: *We do not tax God.*

L'eau bénite taxée

Imaginez, M. le premier ministre, que pour faire la guerre au diable, on fait payer à Dieu son eau bénite, au taux de \$1,270 par année, seulement pour l'église Saint-Alphonse. Et vraiment, il ne convient guère que l'on taxe de façon aussi extravagante l'eau bénite car on admettra que la quantité employée pour l'eau bénite, est des plus minimes. Et, au surplus, dans le comté de Laval il n'y a pas tant de

méchant monde qu'on puisse accuser le bon Dieu de dépenser \$1,270 par année en eau bénite seulement. Il y a là une anomalie — ou un truc du diable qui craint l'eau bénite.

Mais M. le premier ministre, la Providence vous a évidemment donné d'une clairvoyance peu ordinaire pour enquêter dans les comptes publics. Vos regards scrutateurs ont fait bien mieux des visages et pâlir bien des consciences. Ne serait-il pas bon que vous jetiez aussi vos regards scrutateurs dans les comptes municipaux, et que vous en profitiez pour demander un peu plus de ménagements envers le bon Dieu? Il serait dommage si Dieu, ne pouvant plus payer ses taxes, était obligé de partir pour aller demeurer ailleurs. Il y a évidemment une obliteration du sens catholique chez quelques-uns de nos gens.

Les Petites Soeurs des Pauvres taxées

C'est ainsi que les gens de Chicago trouvaient d'un souverain inconvenance de taxer les Petites Soeurs des Pauvres qui ont un hospice chez eux. Et ils seraient sans doute surpris de Montréal d'écarter les institutions religieuses de taxes, ici, à Montréal, les Petites Soeurs des Pauvres hébergent 250 vieillards dans la ville ne veut plus. En retour de quoi la ville leur envoie \$400, mais en retour une taxe de \$1,200, rien que pour l'eau, seulement.

Les communautés enseignantes et la Commission scolaire

Il est vrai qu'aujourd'hui les consciences se portent plutôt larges. Mais ici, l'étrange a produit une déchirure lamentable des consciences catholiques. Il y a chez certains membres de la Commission scolaire des sentiments plus ou moins charitables pour les membres des communautés enseignantes. Ces messieurs doivent pourtant reconnaître que les membres des communautés enseignantes ont tout autant d'esprit que les autres, sans compter que leur formation leur donne un puissant moyen pour la formation des intelligences des enfants.

Je rappellerai ce grief émis par un haut personnage: savoir que la Commission scolaire doit héberger les membres des communautés enseignantes et que ça coûte cher. Ici, je veux reconnaître l'équité des salaires donnés aux professeurs laïques; ces salaires sont proportionnés à leur dévouement. Mais il ne faut pas oublier que si on devait payer les membres des communautés, sur la même base que les professeurs laïques, on paierait à la communauté laïque, dans notre paroisse, une somme de \$46,000, de plus, par année.

On ne viendra pas prétendre que le loyer et le surplus payés par la Commission scolaire atteignent ce montant.

Il est une chose certaine: ce ne sont pas les communautés enseignantes qui appauvrissent nos commissions scolaires. Qu'on en cherche la raison ailleurs.

Il serait trop facile de montrer les services immenses que les communautés religieuses rendent à la ville. On sait que pour chaque aliéné il en coûte trois fois plus cher à l'Etat de l'entretenir dans une maison laïque que dans une institution religieuse, que, par exemple, il en coûte \$1, par aliéné, à Saint-Jean-de-Dieu, contre \$3, dans les maisons laïques.

Il en est de même pour la garde des orphelins catholiques. Il en coûte \$1, par orphelin catholique, contre \$3, par orphelin protestant.

Le sentiment de tous les curés

Je n'ai pas de mandat particulier pour parler au nom du clergé de Montréal, mais je sais que j'exprime le sentiment de tous les curés de notre ville. Je sais que je m'adresse à un auditoire d'élite, bien disposé. Je le fais, non par un sentiment de dénigrement, mais avec le désir sincère de voir disparaître les choses qui déparent la physionomie de notre ville.

M. Eugène Thérien, avocat, a présenté M. Maurice Duplessis, premier ministre de la province.

M. MAURICE DUPLESSIS

En entrant dans cette salle magnifique, une chose m'a particulièrement frappé. J'ai remarqué non seulement la beauté de la salle, l'accueil sympathique de l'auditoire, mais aussi l'illumination symbolique et éloquent.

Je vois des lumières rouges, des lumières blanches, des lumières bleues. Qu'est-ce que cela signifie? Cela ne signifie pas seulement que les artistes décorateurs ont beaucoup de talent, mais que la population réalise la nécessité de la mort de l'esprit de parti et se rend

compte que le rouge, le blanc et le bleu doivent se fondre pour former la lumière qui, balayant les ombres du fanatisme et des préjugés, éclaire la voie pour les hommes de bonne volonté vers les intérêts supérieurs de la patrie.

Des crucifix

Votre curé a fait quelques demandes. Avec un langage châtié et avec son cœur d'apôtre, il a indiqué les lacunes et les abus. Je puis vous dire, sans ostentation, sans parade, simplement pour établir les faits, que le premier acte que nous avons posé lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, et je le dis, sans parade, sincèrement et humblement, a été d'ordonner que les crucifix soient posés même et surtout dans la grande salle de délibérations de l'Assemblée législative et du Conseil législatif.

Vous nous avez dit qu'à Montréal Dieu est taxé. Je savais que l'ancien gouvernement avait tout taxé, jusqu'à la patience des électeurs, mais je ne savais pas qu'il avait taxé le bon Dieu. Monsieur le curé, je puis vous dire ceci, c'est que personne n'est mieux disposé que le gouvernement actuel. Je tiens à rappeler que, car évidemment les actes de l'opposition ne sont pas toujours connus, il y a trois ans, à la Législature, quand certaines municipalités, à l'instigation de M. Damien Bouchard, ont voulu poser le principe de taxer les communautés religieuses, l'opposition s'y est nettement opposée.

On n'a pas le droit de taxer la charité

Vous voyez d'ailleurs que M. Bouchard n'est pas du nombre de nos ministres. Il avait été nommé ministre par l'ordre ancien pour avoir sans doute posé le principe en question. A ce moment, l'opposition, sans pureté ni parade, a proclamé que l'idée de taxer la charité et les croyances religieuses n'était ni saine, ni morale. Nous sommes encore de la même opinion. Je dirai plus: il y a deux ou trois ans, lorsque les échevins de Montréal se sont présentés devant la Législature, ils ont demandé de taxer les communautés religieuses, les églises protestantes et catholiques. Un échevin, M. Raynault, s'est levé pour protester, du côté des échevins. Et dans la députation, un homme s'est levé qui a dit aux autorités municipales de Montréal qu'elles n'avaient pas le droit de taxer la charité et le dévouement désintéressé.

Un personnage — paix à ses cendres — car ce n'est pas notre habitude ni de parler en mal des morts ni de les faire voter — a dit: Monsieur Duplessis, à Montréal il y a un grand courant pour taxer les biens des communautés et des églises. Vous n'aurez pas le courage de venir dire à Montréal que vous êtes contre ces taxes. J'ai répondu: Je dirai à Montréal, comme partout ailleurs, et envers et contre tous je soutiendrai ce qui est un crime que de taxer le dévouement et le désintéressement, et ces qualités, nous les trouvons surtout dans le clergé et les communautés religieuses.

Réformes

Monsieur le curé, vous parlez de certaines réformes. Vous avez parlé du bon Dieu. Vous permettez à un laïque comme moi de ne pas oublier que le Créateur, lui qui était tout-puissant, qui connaît le présent, le passé et l'avenir, il a permis, sept siècles pour créer le monde. Le gouvernement, qui est humain, ne peut certes pas réformer tout à la fois. Mais soyez convaincu qu'avec la collaboration de ceux qui placent l'esprit de parti après l'intérêt véritable de la province, et la collaboration des autorités de Montréal, nous allons dans le plus court délai possible faire disparaître les injustices et les abus. Et nous aurons notamment dans ce domaine la collaboration d'un collègue distingué, et parmi les plus brillants, M. Leduc.

M. Leduc et la voirie

En parlant de M. Leduc dont la personnalité est des plus distinguées, je dois rappeler que, lorsque j'ai formé le gouvernement, conscient des responsabilités contractées, des engagements pris, je me suis efforcé d'avoir des ministres pour représenter toutes les classes de la société de Québec. C'est pourquoi, pour la première fois depuis la Confédération, j'ai mis à la voirie, à sa vraie place, un ingénieur des mieux qualifiés, une compétence, dont les talents sont tellement évidents que même de dernier il a été l'objet d'une décoration des plus hautes qu'un homme puisse recevoir. Il a été créé docteur en sciences, *honoris causa*. Démonstration qui était digne, raisonnable et heureuse.

Ministère de jeunes

De plus, M. Leduc, comme la majorité des ministres du gouvernement, est un jeune homme. Nous avons un ministère de jeunes gens, parce que le problème principal est l'établissement de la jeunesse. Sauver la jeunesse c'est sauver l'avenir et l'avenir de l'avenir. Et nous avons compris que le meilleur moyen de réaliser les aspirations de la jeunesse c'était de former un gouvernement avec une majorité de jeunes gens.

La vitalité de la jeunesse est un des grands facteurs de progrès. Nous avons cependant besoin des leçons de l'expérience, suivant la phrase bien connue: Si jeunesse savait, si vieillesse pouvait. Aussi nous avons avec nous des hommes d'âge mûr, qui ont l'expérience voulue, qui peuvent regarder le passé, qui ont l'amour de la jeunesse. Et tous ensemble ils peuvent donner à la jeunesse une ad-

ministration conforme aux meilleurs intérêts de la province.

Bourses pour les jeunes

Qu'avons-nous fait pour la jeunesse? Nous étions au pouvoir depuis deux mois lorsque nous avons donné trente bourses pour faciliter l'éducation de trente jeunes gens dans la carrière minière. La province de Québec que la Providence aime bien, au point de l'avoir dotée de ressources inépuisables, sans doute prévoyant les trente années du régime précédent, possède un grand moyen de récupération économique, minière. Nos mines sont des plus riches, et nous avons voulu donner à la jeunesse la chance de se diriger vers la compétence dans ce domaine. Nous allons continuer à donner de ces bourses, l'an prochain et les années qui vont suivre, car nous sommes au pouvoir pour longtemps. Nous allons aussi donner d'autres bourses aux jeunes gens pour se perfectionner dans d'autres domaines.

La préférence aux jeunes

Qu'avons-nous fait pour la jeunesse? Dans tous les contrats et concessions nous avons obligé les compagnies si puissantes fussent-elles, à engager et embaucher nos jeunes compétences et nos jeunes Canadiens. Nous avons dit aux compagnies: Vous voulez développer nos ressources naturelles, soit. Nous sommes en faveur, dans la province de Québec, de respecter le capital sain et légitime. Mais il ne faut pas oublier que nos ressources naturelles ont été données pour profiter à la population. Vous allez donner la préférence aux jeunes dans l'exploitation des ressources naturelles de la province de Québec.

Qu'avons-nous fait pour la jeunesse? Nous avons voté \$100,000 pour faire l'inventaire de nos ressources naturelles. Il n'est pas un propriétaire de magasin qui pourrait continuer ses affaires sans inventaire annuel. La province de Québec est la plus belle et la meilleure de la Confédération; nous allons chercher quels sont les biens qu'offre la province de Québec pour savoir à quoi employer nos jeunes, et voir les carrières qui peuvent s'ouvrir. Nous allons connaître nos pouvoirs hydrauliques, nos ressources forestières, nos richesses minières, et toutes les possibilités qu'elles offrent, et alors nous ferons tout notre possible pour les utiliser en faveur de notre jeunesse. Mais nous ne sommes pas pour mettre la charrie devant les boeufs. Nous devons connaître nos moyens d'action pour agir. Avant de voyager il faut se demander si nous avons les moyens de faire le voyage, autrement on reste souvent en panne. Or, la province de Québec n'a pas les moyens de rester en panne.

Il n'y a pas une puissance d'argent devant laquelle nous allons plier le genou.

Nettoyage

A part cela, dans les six mois que nous avons été au pouvoir, nous avons nettoyé les départements à Québec. Il y avait tellement de gangrène que les livres de la province étaient falsifiés, qu'il y avait des gens qui retiraient quatre-vingt à six cents par semaine, et en avait un à Montréal, notamment qui retirait \$1200 par année, et qui, en six ans, n'est venu au bureau qu'une seule semaine. Nous avons nettoyé et nous continuerons à nettoyer, car nous considérons que le Parlement doit être propre; nous devons avoir une administration honnête et nous voulons bâtir non pas dans la boue mais sur un sol aussi net et aussi pur que les traditions de cette province.

Nous avons dit au Québec Power, à Québec, et à la M. L. H. & P., à Montréal: "Vous allez baisser vos taxes et vous allez réaliser qu'il y a à Québec un gouvernement d'hommes qui se tiennent debout et que vous ne pouvez pas acheter". Car nous ne voulons pas de places ni d'argent, mais une place dans le cœur du peuple qui veut un gouvernement honnête.

Réduction des taux d'électricité

Nous avons réussi à obtenir de la Québec Power les taux réclamés par certains champions et reconstruits certains champions. A Montréal, vous allez avoir une réduction, et s'ils ne veulent pas, le fouet pour les faire marcher (ovation).

Les marchands de bois

Qu'avons-nous fait à part cela? Nos gens de la campagne et des villes qui allaient travailler dans les chantiers recevaient des salaires de famine. Nous avons dit aux compagnies de bois, vous allez payer des salaires raisonnables, vous allez acheter vos produits chez les cultivateurs, au prix du marché, vous allez payer aux colons leur bois au prix du marché, vous allez donner des conditions de travail raisonnables aux bûcherons. Si vous ne faites pas cela, nous prendrons le fouet et vous allez le faire malgré vous. Nous avons passé des contrats avec ces compagnies, où nous disions, que la faute en soit ou non aux contractuels, si les salaires ne sont pas payés, c'est la compagnie qui allait les payer.

Pour les cultivateurs

Dans la province de Québec, la prospérité dépend des progrès des cultivateurs. Nous allons leur donner dix millions, nous allons avoir une politique agricole, ni bleue, ni rouge, mais propre, en ce sens que bleus, rouges, nationaux ou antinationaux, vont avoir droit au même traitement. Car l'agriculture est au-dessus de la politique. Nous

ACHETE BIEN QUI ACHETE CHEZ DUPUIS



ORIGINAUX de

loury l'earh

pointes sèches à rabais de 20%

SUJETS CHOISIS (non encadrés)

Valeurs de 12.00 à 20.00 dans le lot.

- | | | |
|----------------|-----------------|---------------------|
| ● Doux Mystère | ● Souvenir | ● Casanova |
| ● Lis Blanc | ● Jeunesse | ● Panier renversé |
| ● Thaïs | ● Joie de Vivre | ● La belle Rose |
| ● Méditation | ● L'élan | ● Yachting |
| ● Eve | ● Course | ● Symphonie en bleu |
| ● Paresse | ● Don Juan | ● etc., etc. |
| | ● D'Artagnan | |

Prix ordinaires

12.00 — 15.00 — 18.00 — 20.00

DUPUIS — troisième (Centre)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. ARMAND DUPUIS, sec.-gér.

avons donc voté \$10,000,000 pour aider les cultivateurs.

Le mouillage des stocks

Nous avons voté une loi pour empêcher le mouillage des stocks, mouillage qui a abouti à la ruine financière de la province, qui a aliéné l'épargne populaire si importante pour l'ordre, la paix et la prospérité générale. Sous l'ancien régime le chantage était à l'ordre du jour et on avait aboli tous les brefs de prérogative; on faisait les arrestations sans mandat; un délateur pouvait entrer dans votre maison, à n'importe quelle heure, sans plainte, ni mandat, et vous arrêter. Cette loi a été mise de côté. Nous avons rétabli les brefs de prérogative et aboli la loi des arrestations sans mandat. En quelques mois, nous avons remédié à 25% des abus commis en quarante ans.

La tâche qui nous incombe est une tâche difficile et compliquée, parce que le mal est ancré et s'est ramifié depuis des années et des années.

Avertissement à la maison Simpson

Autre point. Nous allons voir à ce que les employeurs paient des salaires raisonnables, et je dis ceci, et je le répète: Nous sommes amis de l'ordre, nous voulons protéger le capital sain et légitime. Mais je dis que l'heure est arrivée, où, dans notre province, on doit cesser la situation désolante et désespérante qu'a révélée une certaine enquête. Je dis à la maison Simpson de Montréal que les jours de l'exploitation des employés à cessé; ils sont finis! Il y a une loi qui oblige les employeurs à payer certains salaires. Que fait la maison Simpson, de Montréal, angle Sainte-Catherine et Metcalfe. Lorsque ses employés sont arrivés à la période où le salaire augmente, elle flanque ses employés dehors et ceux-ci doivent recommencer. Mais ça va finir, et je vous en donne ma parole.

Nous voulons dans la province de Québec le respect de la justice, nous voulons que tout le monde soit traité de façon équitable et nous allons prendre les moyens pour réussir. Nous ne sommes pas des révolutionnaires, ni des créateurs, et il faut nous donner le temps d'étudier avant d'agir. Nous n'avons pas la science infuse et nous ne croyons pas à la génération spontanée. Il faut y mettre le temps nécessaire pour apporter les réformes voulues.

M. Duplessis signale en plus l'éta-

blissement des pensions de vieillesse, pensions refusées par le gouvernement précédent et qui fonctionnent ici après quelques mois, alors qu'ailleurs il a pris deux années pour commencer à opérer.

Le gouvernement provincial a aussi donné \$3,000,000 pour travaux de chômage, dont \$2,000,000 sont allés à Montréal, sans un sou de contribution de la part des propriétaires.

Pour les petits propriétaires

Le gouvernement a réduit en fait le taux d'intérêt à 5% pour les petits propriétaires, et il a, à la demande de M. Raynault ajouté un an de plus de délai pour les taxes non libérées pour le petit propriétaire.

On dit que c'est paralyser l'argent. Je crains davantage la paralysie de l'être humain. Petits propriétaires vous pouvez compter sur nous, car le petit propriétaire est un gage de progrès, de sécurité et d'ordre dans l'organisme économique et social. Nous allons vous rendre justice, et sans faire d'injustice à qui que ce soit.

Vous pouvez compter sur celui qui vous parle; s'il n'a pas beaucoup de talent, il a du cœur, du patriotisme et il est prêt à donner à sa province le meilleur de lui-même. Je n'ai pas d'ambition personnelle, et je désire que lorsque arrivera le jour de paraître devant le Souverain Maître, j'aie la satisfaction de dire que je n'ai jamais sali le beau nom canadien-français.

M. Duplessis ajoute quelques mots en anglais.

M. Auguste Boyer a remercié M. Duplessis et présenté M. Adhémar Raynault, maire de Montréal. Celui-ci a fait l'éloge de MM. Leduc et Duplessis.

M. Antonio Barrette, député de Joliette, a terminé la série des discours.

Le Congrès de la langue française

La sixième émission du comité d'organisation du deuxième congrès de la Langue française au Canada, aura lieu ce soir, de 7 h. 45 à 8 heures. Cette émission sera diffusée par tout le réseau français de Radio-Canada et comportera le programme suivant:

1. Le double quatuor du Congrès.

2. Courte allocution de M. le docteur Arthur Fafard, de Lévis.

3. Le double quatuor du Congrès.

Pour maux de tête, névralgie, rhumatismes, rhumes, grippe Employez les capsules U-NO

HARBOUR 7251

PHARMACE MONTREAL VEND MEILLEUR MARCHÉ

Notre Chiffre d'Affaires (SEPT CENT MILLE DOLLARS) représente celui de 100 pharmacies de moyenne importance.